

## DEUXIÈME PARTIE

### CHAPITRE V.

#### L'Opinion. <sup>1</sup>

Les personnes qui ne sont pas sentimentales, c'est-à-dire celles qui raisonnent, qui sont dépourvues du sentiment de réciprocité, emploient des phrases ou des expressions ou des gestes sentimentaux qui ne sont pas l'expression de leurs convictions : elles sont hypocrites. La plus belle qualité du gentilhomme c'est de réunir l'absence des sentiments au sentiment de la réciprocité (la réflexion et la justice : à la notion du système de la réciprocité)

Jusqu'à quel point une personne en est là, c'est de quoi s'occupe inconsciemment l'opinion. <sup>2</sup> Pour répondre à cette question, il faudrait dire : « Je n'en sais rien ».

a) D'un côté, nous ne connaissons pas entièrement les circonstances qui ont créé le moral d'une personne, ni comment ces circonstances ont agi sur elle et, d'un autre côté, nous ne pouvons pas nous fier à notre jugement, qui est probablement incapable de s'identifier aux circonstances et aux besoins qui ont formé le moral de la personne en question. En plus, en supposant que la personne s'explique devant nous, n'oublie rien et qu'elle nous dise toute la vérité, il faudrait encore considérer que la personne attache souvent une autre signification que nous à un mot ou à une phrase, et que nous pourrions, des deux côtés, être dans l'erreur (lexicologie, syntaxe, analyse grammaticale, analyse logique, orthologie, orthographe, dictionnaire, étymologie, la logomachie, philologie, glossologie, linguistique : Bopp, né en 1833 à Mayence, mort en 1849, grammaire, logique : Aristote, dialectique, critique, rhétorique). Ce sont des écarts considérables qui se produisent dans la conclusion finale de son jugement et du nôtre. C'est notre éducation qui attache une valeur conventionnelle aux mots. Nous confondons les mots, lorsque notre éducation est mauvaise (une syllepse de l'idée), les mots à apprendre sont **trop nombreux**, notre intelligence et notre mémoire fatiguées (la quantité de sang trop petite, etc.) ou défectueuses. Voici une idée de la valeur conventionnelle d'un mot : Louis voit du vert, Henri du rouge<sup>3</sup> et, dès leur berceau, la nourrice leur a enseigné qu'on appelle cette couleur du bleu, un mot qui personnifie une valeur conventionnelle. Il en est de même pour tous les mots. Le mot bleu a la valeur conventionnelle de cette réciprocité spéciale qui est limitée par le nombre des personnes qui parlent le français. La valeur intrinsèque d'un mot, nous ne la connaissons pas, mais nous la comprenons scientifiquement. Si on devait répondre chaque fois : « Je n'en sais rien », « je n'ai pas d'opinion sur telle personne », la vie deviendrait fort difficile ; vraie ou erronée, nous devons nous former une opinion moyenne. Toutes les opinions, même celles qui sont erronées, sont respectables, lorsqu'elles sont sincères.

385.33

b) En suivant cet ensemble d'idées en sens inverse, en procédant de l'effet à la cause, je découvre les trois conclusions que voici : 1. Dites-moi ce que vous pensez d'une personne (pessimisme sincère, optimisme simulé ; votre point de vue est soit le vôtre, c'est-à-dire celui de l'observateur, un opprimé ou un oppresseur : votre égoïsme, soit, d'après votre caractère, celui de l'être humain observé, lequel est un opprimé ou un oppresseur : votre altruisme. En 1904, l'altruiste sincère est pessimiste.) et je saurai

<sup>1</sup> Relatif, ive, se rapporter à, un rapport, proportionnel, évaluation par comparaison, la relation, la relativité, absolu.

<sup>2</sup> Si tous les membres d'une agglomération (les habitants d'un pays) étaient moralement cultivés, l'opinion s'occuperait de la culture intellectuelle d'une personne, tandis que sa culture morale serait alors une question sous-entendue.

<sup>3</sup> Chaque rayon est absorbé à divers degrés par les corps qu'il rencontre et il est réfléti, mais diminué en intensité ou peut-être modifié en sa qualité, ce qui explique la raison pour laquelle notre œil perçoit des couleurs. Enfin, notre œil lui-même est un corps rencontré qui modifie d'après sa qualité l'effet des rayons avec lesquels il est en contact.

comment elle vous a traité (Reste à savoir, si elle a eu tort ou raison de vous traiter d'une manière ou d'une autre) ; 2. Dites-moi ce que vous pensez et je saurai de quelle classe sociale vous êtes issu (si vous analysez, par exemple, les intentions ou les actes d'une personne mal élevée devant une personne mal élevée, cette dernière défendra contre vous la première) et aussi 3. ce que vous pensez du droit de propriété. Les manières d'une personne, de même ses opinions, sont le compromis entre la manière dont elle a été traitée (compagnie ou isolement, éducation, vol, déception, succès, etc.) et la manière qu'elle désire traiter les autres (relations de réciprocité, solidarité, voler).

c) L'être humain qui a été déçu plusieurs fois durant sa vie est pessimiste, mais pour ne pas montrer qu'il a subi des déceptions, cela dans le but de dissimuler sa naïveté, afin de maintenir son crédit, il fait semblant d'être un optimiste. Par contre, l'être humain qui réussit, cache l'optimisme qui naît en lui, pour ne pas exciter la jalousie de ses contemporains. D'une manière ou de l'autre, il ment.

Les idées d'une personne sont l'effet du milieu dans lequel la personne a vécu et de l'intelligence de cette personne (la quantité de sang, etc.). Son intelligence est un effet du milieu dans lequel elle est née et du milieu dans lequel elle a vécu.

L'opinion du peuple est que tous les hommes qui réussissent, sont de grands hommes. Il suffirait d'éclairer le peuple pour enlever aux grands hommes leur grandeur. Ceux qui s'y opposent transforment le globe en un vaste théâtre dont ils sont les comédiens. J'ai dit que chaque être humain est un voleur et un menteur, lorsqu'il croit qu'il est sûr de l'impunité. Croyez-le des autres, car ils le croient aussi de vous. Lorsque vous dites que vous êtes malade, on ne le croit que lorsque vous (en) êtes mort ; lorsque vous dites que vous êtes relativement riche, on ne vous croit pas, si vous êtes habillé de vêtements ordinaires ; lorsque vous dites que vous êtes relativement pauvre, on ne le croit pas, si vous êtes habillé avec soin ; lorsque vous êtes poli, on croit que vous voulez tromper. On refuse de discuter avec vous, en un mot, on ne vous croit que sur caution d'argent ou d'un titre de noblesse ou d'un grade au service du gouvernement et alors on en profite pour vous voler. C'est-à-dire qu'il n'y a pas en 1904 de relations de réciprocité entre gouvernants et gouvernés, ni entre particuliers, surtout pas entre gouvernés.

Le sophisme est un faux raisonnement, fait dans l'intention de tromper (le sophisme formel, le sophisme matériel, la ruse, l'insinuation, le mensonge, la mauvaise foi, l'hypocrisie, la fourberie, la tromperie, l'escroquerie). Le paralogisme est un faux raisonnement, fait sans intention de tromper.

L'ignorance de la cause est un sophisme par lequel une personne abandonne l'enchaînement démonstratif des propositions pour faire appel au sentiment (sophisme matériel). L'hypocrisie est une nuance de la même idée ; la fourberie, la perfidie, la trahison, la tromperie, la ruse, l'artifice, la dissimulation, le mensonge, la fausseté, la mauvaise foi, la cajolerie, la flatterie, etc., aussi. Toutes ces combinaisons morales servent à l'opprimé pour se défendre contre le vol de richesses matérielles et physiques, à l'oppresser pour voler ces richesses. Le plus rusé réussit.

Dans une nation qui n'est pas encore civilisée, il y a l'opinion dans le sens relatif, c'est-à-dire celle de la personne ou de la classe la plus puissante et l'opinion dans le sens plus ou moins absolu, c'est-à-dire celle de la majorité (voyez 2<sup>e</sup> part., chap. IX).

Parlant d'opinion et donc aussi de jugement, il y a des gens, surtout chez les catholiques, auxquels il est défendu dès le berceau, de réfléchir (si tu ne crois pas, tu seras damné), qui ont le jugement si erroné qu'ils vous font de la peine lorsque vous parlez avec eux (un paralogisme).

17 ● Ces personnes ne comprennent pas ce qu'on leur dit, ni ce qu'elles lisent, ni ce qu'elles voient. Elles ont quelques idées fixes, celles qu'on leur a inculquées pendant leur enfance, qui ont été modifiées par l'influence de leur santé et par les expériences très incomplètes de leur vie et elles ne sont pas capables de concevoir autre chose. Il ne faudrait pas confondre ces personnes avec celles qui, par intérêt, soit qu'elles aient l'intention de voler, soit qu'elles craignent d'être volées, font semblant de ne pas comprendre ce qu'on leur dit. Le plus souvent on peut remarquer que la même personne, tantôt ne comprend pas ce qu'on lui dit et tantôt fait semblant de ne pas le comprendre.

Voici quelques-unes de ces opinions : On est plus heureux lorsqu'on est pauvre. Un homme qui occupe une haute position est un grand homme. Un homme chétif est un lâche. La platitude et l'obéissance, c'est de la politesse.

C'est dit dans un journal, dans un livre, c'est dit par un prêtre, par un médecin, par le directeur d'une banque, par un agent de change, par un avocat, par un professeur, donc c'est vrai. Les Russes disent, lorsque tout va mal : « Cela ne fait rien » (*nitchévo*) ; les Polonais disent : « Qu'importe » (« Co to szkodzi. » ou « Jakoś tam będzie. ») ; les classes ignorantes allemandes et françaises s'expliquent pareillement. Il y a des personnes qui attachent une grande importance à toute chose, d'autres qui n'attachent de l'importance à rien. Les unes et les autres ont tort et raison. En se mettant d'abord à un point de vue, ensuite à l'autre, on trouve l'équilibre entre le pour et le contre.

Dans le dictionnaire P. Larousse de 1903, 128<sup>e</sup> éd., page 681 : « Rose, n. f. (lat. *rosa*). Belle fleur odoriférante qui croît sur un arbuste épineux. Pourquoi dire « belle » ? <sup>1</sup>

J'ai vu à Paris des monuments de Napoléon Bonaparte, à Londres de Nelson (1758-1805) et de Wellington (1769-1852), comme si l'inventeur de l'imprimerie (Jean Gutenberg, 1400-1444-1457-1468) et celui qui a découvert la force de la vapeur et tant d'autres ne méritaient pas d'être aussi bien récompensés que ceux-là. (Denis Papin, 1647-1714, reconnu la force élastique de la vapeur. Marmite de Papin. En 1688, Papin inventa sa première machine. James Watt [1736-machine à vapeur 1765-brevet d'invention 1769-1819] appliqua la vapeur dans la vie pratique.) Que serions-nous aujourd'hui sans l'imprimerie, sans la vapeur et sans le reste ?

● C'est l'invention de l'imprimerie (1444) qui a permis aux statistiques, c'est-à-dire aux mathématiques, de préciser la politique romaine, qui représente encore aujourd'hui — car il n'y a qu'une vérité — les principes de la politique. 49

Le même principe, appliqué à différentes circonstances, donne des résultats différents : les mathématiques nous enseignent à appliquer les principes avec discernement

C'est l'invention du télégraphe (Benjamin Franklin, 1752 ; Sœmmering, 1809 ; Ronald, 1816 ; Dyer, 1820 ; Morse, 1832 ; Bain, 1841 ; télégraphe atlantique, 1866 ; le téléphone du professeur A. Bell, 1877 ; le téléphone de M. Thomas Alva Edison, 1878 ; la radiotélégraphie, c'est-à-dire la télégraphie sans fil de Signor Marconi, 1897) qui permettra désormais aux grands empires de maintenir leur intégralité sur des bases humanitaires. La grève générale en 1904 des employés des postes surtout, mais aussi celle des employés des chemins de fer et des autres moyens de communication à de grandes distances, anéantit la volonté de l'État, met le pays en désordre et l'expose à être attaqué et subjugué par une nation armée, voisine. La grève ou le refus d'obéir de la part des serviteurs de l'État (militaires, agents et officiers de police, fonctionnaires, magistrats, etc.), expose le pays à être subjugué et anéantit la volonté du pouvoir suprême (démission individuelle, démission collective ; voyez p. 311, 5<sup>e</sup> l. : « Les »).

C'est à l'invention de la boussole <sup>2</sup> (en Europe vers 1310 par Flavio Gioja d'Amalfi?) que nous devons le moyen de nous orienter sur la mer.

Tandis que dans une armée on trouve, perdus dans le nombre, des centaines (je ne dis pas des milliers?) d'hommes qui pourraient remplacer avec avantage Napoléon Bonaparte <sup>3</sup>, Nelson ou Wellington, on en trouve difficilement un, parmi les millions d'êtres humains qui peuplent la terre, pour remplacer les grands inventeurs et les grands hommes de la science.

Tous les peuples placent la patrie, la famille et soi-même au-dessus de la justice ; il n'y a que quelques savants qui n'aient pas ce préjugé injuste.

Les Français d'aujourd'hui sont démoralisés. Il faudrait que quelqu'un fit l'éducation de leur jeune génération pour guérir la France de la névrose et de l'hystérie. Il sera difficile aux Français de le faire eux-mêmes (par la gymnastique).

Un garçon coiffeur en France a volé 20 fr. à un monsieur. Le monsieur s'en est plaint délicatement au patron, le patron a levé les deux mains et a menacé le monsieur de le battre, si bien que j'ai cru devoir me mettre du côté du monsieur, qui était timide. Alors le coiffeur nous a appelés des étrangers qui croient que tout leur est permis en France. Un monsieur prit la mouche à son tour et se mit du côté du coiffeur contre les étrangers, mettant le mot patriotique, la France, au-dessus de la justice.

J'ai vu à Paris un cocher privé manquer d'écraser une dame, et il l'avait fait exprès. Je relevai la dame et sa bicyclette et je fis des remontrances au scélérat. Il m'appela un étranger et la foule prit son parti.

Je vis un charretier battre et maltraiter un cheval, rue de Castiglione, à Paris. Je lui en fis la remarque, il me répondit grossièrement ; j'appelai un agent, et un monsieur décoré dit alors à l'agent qu'il avait été témoin que le charretier avait corrigé le cheval sans cruauté. La vieille noblesse française a fait place, depuis 1789, à des bourgeois sans scrupules qui gouvernent la France au nom de la liberté, sur laquelle ils piétinent. (La République française de 1904 date du 4 septembre 1870. Le Président de la République est élu pour 7 ans par l'assemblée nationale. En 1904, S. Exc. Monsieur Émile Loubet, né en 1838 à Marsanne [Drôme], élu Président du 18 II 1899 au 18 II 1906 [excl.]. Les sénateurs délibèrent dans le Palais de Luxembourg, les députés, dans le Palais Bourbon, à Paris. Voyez p. 271, 20<sup>e</sup> l. : « La Gaule ».)

Ces gens sont tellement dominés par le préjugé, (la présomption), qu'ils ne voient pas la vérité,

<sup>1</sup> L'auteur pense qu'il s'est trompé ? Les êtres humains croient que la rose est une belle fleur puisqu'ils font avec des roses des bouquets, même lorsqu'elles ne sont pas odoriférantes et qu'ils en peignent dans des tableaux.

<sup>2</sup> Aiguille aimantée, la rose des 32 vents. Il est possible que les Chinois fissent usage de la boussole plus de 1000 ans avant l'ère chrétienne.

<sup>3</sup> Le nom corse de Bonaparte était Buonaparte.

même quand on la leur met sous les yeux. Je citerai à la fin de ce chapitre quelques-uns des faits les plus fréquents qui arrivent en France et qui révoltent, car la publicité franche et sincère est le vrai moyen de guérir ce pays, jadis si grand. La mémoire est un dépôt d'expériences utiles ou erronées. Les enfants acceptent avant l'âge de 15 ans révolus l'opinion des autres, les adultes dont la mémoire est faible, aussi (conseils, suggestion, magnétisme). Les adultes dont la mémoire est faible peuvent aussi volontairement imprimer dans leur mémoire des impressions justes ou erronées sans les comprendre (une erreur, un paralogisme, une hallucination, une illusion, un rêve, le vertige, la timidité, la peur, la solidarité, la suggestion, l'anémie, le cauchemar, le somnambulisme, l'hystérie, la névrose, le magnétisme, l'hypnotisme, la télépathie, la sympathie, l'antipathie, l'amour, l'amitié, la haine, le téléphone sans fil, le télégraphe sans fil, les rayons X, l'électricité, le spiritisme, la métempsycose, la théosophie, le fanatisme, etc.; l'opinion dans le sens relatif, l'opinion dans le sens absolu). Les adultes qui ont de la mémoire, se laissent difficilement convaincre par l'opinion des autres, mais l'homme d'État peut les tromper à l'aide de l'hypocrisie (l'utilitarisme). 1) L'opinion absolue est l'effet des expériences (la cause) des habitants du pays ; 2) La cause de la cause est le degré de culture morale des habitants du pays (chaque gouverné désire en 1904 chasser les voleurs au pouvoir pour se mettre à leur place et voler) ; 3) L'effet de l'effet est l'opinion relative, celle des gouvernants : l'hypocrisie et 4) L'effet de l'effet de l'effet est le privilège et le vol organisé. 5) La cause commune est l'état de société (la solidarité ou la réciprocité).

La plus grande divergence d'opinions provient, chez les personnes peu cultivées, de l'état de leur santé ; ainsi il n'est pas rare de trouver, chez une personne de santé délicate, deux ou trois opinions sur le même sujet dans l'espace de 24 heures. J'ai entendu dire par un jeune garçon, le matin, lorsqu'il se sentait malade et abattu, que ses compagnons étaient trop brusques et, vers le soir, étant plus gai, il trouvait que la vivacité de ses camarades donnait de l'entrain (*a change of universe*).

Les personnes vieilles ou anémiques croient quelquefois qu'à l'époque où elles s'expriment, il fait plus froid que dans les années de jadis. La température est probablement la même, mais c'est leur sang qui circule moins vite et probablement plus irrégulièrement qu'autrefois. ]

Les êtres humains en 1904 appliquent, tantôt un principe, tantôt le principe opposé ; ils font cela, soit parce que ce sophisme leur permet de voler, soit parce qu'ils y sont obligés, soit parce qu'ils sont moralement ignorants. Chaque personne ignorante se contredit dans ses opinions politiques et législatives et s'embrouille, parce qu'elle confond les deux points de vue qui suivent : la personne qui émet une opinion 1<sup>o</sup> est un opprimé par rapport aux personnes qui sont au-dessus d'elle et 2<sup>o</sup> elle est un oppresseur par rapport aux personnes qui sont au-dessous d'elle. Ces deux lois sont une conséquence du système des privilèges et avant tout de la nécessité de lutter pour la vie. Le point de vue de la réciprocité seul produit une opinion humanitaire, tandis que toutes les autres opinions renferment l'idée d'un vol. Ces dernières, on les acquiert par l'habitude sans s'en rendre nettement compte ou on les a avec la connaissance de ce qu'on dit. En jugeant au point de vue de la réciprocité, la personne doit annoncer, si elle énonce son opinion au point de vue de la réciprocité mathématique ou de celle du siècle, c'est-à-dire, si elle énonce son opinion au point de vue absolu ou au point de vue relatif.

L'opinion des personnes peu cultivées part toujours de leur point de vue personnel, et elles sont incapables de se mettre en même temps au point de vue d'une autre personne, c'est-à-dire, de se mettre au point de vue des mathématiques ; la tolérance n'est pratiquée et n'est comprise que par quelques rares savants. J'ai rencontré des personnes très larges dans leurs opinions, mais chacune d'elles avait des sujets sur lesquels elle devenait intraitable, surtout lorsqu'elle parlait de religions, questions sociales ou de patrie.

1. L'intolérance est manifestée contre une personne de bonne foi (agir d'après son jugement, énoncer son opinion) qui a une opinion différente à celle de la personne intolérante : a) par un acte hostile ou par des paroles hostiles ou b) par une hostilité dissimulée. 2. Par contre, la personne tolérante continue, si elle le peut, ses relations, telles qu'elles l'étaient, avec une personne de bonne foi qui a une opinion différente à la sienne.

Lorsqu'une personne vous juge — la flatterie (l'hypocrisie) ou l'hostilité ouverte : il n'y a pas en 1904, de relations de réciprocité —, vous serez dupé par elle, si vous la jugez à votre point de vue (la défensive), mais vous dominerez moralement la personne qui vous juge, si vous la jugez à son point de vue (l'offensive ; voyez p. 293, 27<sup>e</sup> l. ; « Si », p. 336, 7<sup>e</sup> l. : « On » et p. 319, 12<sup>e</sup> l. : « Ne »).

5 [Une personne qui passe dans sa coterie pour être éclairée, pourrait être naïve dans une coterie plus éclairée.

Les personnes ignorantes dans un pays civilisé pourraient être des personnes éclairées dans un pays sauvage, car tout est relatif, de la même manière que les personnes éclairées de notre siècle paraîtront paraître naïves aux hommes d'un siècle futur. On peut aussi dans un but scientifique s'exprimer

au point de vue absolu. Dans ce cas une personne éclairée — il n'en existe pas en 1904 — est éclairée.

Toute personne ignorante (donc aussi naïve) juge tout à son point de vue personnel (l'égoïsme : au 2<sup>e</sup> degré), elle ressemble en cela à l'animal (l'instinct, l'égoïsme au 1<sup>er</sup> degré) ; toute personne peu éclairée (partant aussi presque naïve), juge tout à son point de vue personnel, sans s'en douter d'abord, ensuite au point de vue légal (l'égoïsme : au 3<sup>e</sup> degré) ; la personne sentimentale (fort naïve) juge tout au point de vue de l'être humain observé (l'altruisme ou l'égoïsme mal compris : au 4<sup>e</sup> degré) ; la personne impitoyable (fort civilisée) juge tout au point de vue légal d'abord, ensuite à son point de vue personnel (l'égoïsme mieux compris que dans le cas précédent : au 5<sup>e</sup> degré) ; la personne éclairée (civilisée) juge au point de vue de la réciprocité (de la réciprocation) et des lois de la nature (l'égoïsme bien compris : au 6<sup>e</sup> degré). (*The nature of the universe that is dominant in a character.*)

La peur ou la crainte à divers degrés dans un milieu malhonnête, est la cause de l'instinct, de l'égoïsme, de l'amour (le désir de posséder), de l'amitié, de la haine, de la réciprocité, etc. L'égoïsme au 6<sup>e</sup> degré est l'égoïsme le plus persévérant, car il est scientifique. Une personne qui adhère à l'esprit de la réciprocité, qui donc est civilisée, souhaite que l'humanité comprenne l'égoïsme au 6<sup>e</sup> degré, cependant en vivant parmi des personnes dites civilisées qui s'inspirent — comme par exemple la bourgeoisie anglaise des grands centres commerciaux, laquelle s'est solidarisée pour l'exécution de sa volonté<sup>1</sup> — de l'égoïsme au 3<sup>e</sup> degré, elle règle ses décisions sur le principe de l'égoïsme au 3<sup>e</sup> degré (l'ancienne noblesse anglaise comprend l'égoïsme au 5<sup>e</sup> degré), mais elle doit donner en même temps, incessamment l'occasion aux personnes moralement inférieures de devenir des personnes moralement supérieures (enseignez le système de la réciprocité aux enfants dans les écoles !). La personne qui règle ses décisions sur le principe de l'égoïsme à un degré supérieur à celui dont s'inspirent les personnes parmi lesquelles elle vit, sera dupée par elles et réduite à l'esclavage. Il n'y a pas en 1904 de relations de réciprocité ; il n'y en a que dans le sens relatif. La solidarité a été imaginée pour défendre le système de la réciprocité contre le vol physique, matériel et moral. Mais au lieu d'être une entente pour être honnête dans un milieu malhonnête, elle dégénère et devient invariablement une entente pour voler.

Mettez (déshabilitez) toujours à nu le cerveau de chaque personne qui vous intéresse, avant de la juger. Enlevez les décorations, le grade, l'uniforme, le titre, la fortune, la nationalité, la culture, les sourires, les protestations de colère, le dossier de son passé, qu'il soit bon ou mauvais, l'âge et les maladies, et jugez les faits ; ensuite considérez les causes atténuantes (surtout son entourage et son milieu) et, sans esprit de parti, placez le degré de responsabilité au point de vue de la défense sociale (la réciprocité et le droit de la propriété) : c'est votre seul parti pris, mais il faut l'avoir, autrement nous retomberions à l'état des bêtes sauvages. C'est sur ce point qu'il vous est permis de philosopher. Une action peut être directe ou indirecte, immédiate ou agir lentement ; elle peut être insignifiante ou irrésistible, faite insciemment ou elle peut être involontaire ou volontaire, par l'intention moralement bonne ou mauvaise, cachée ou franche. Elle peut être profitable ou nuisible et comprise ou interprétée faussement par rapport à l'auteur et par rapport aux autres personnes, et par elles accueillie ou rejetée

<sup>1</sup> Les professionnels anglais (des hommes libres marrons) emploient leur intelligence et utilisent leur liberté dans le but de tromper légalement leurs clients. Ils connaissent les lois et profitent de chaque erreur qu'ils font leurs victimes. Ils jurent et promettent, mais c'est seulement pour gagner la confiance des personnes qu'ils veulent tromper, parce qu'ils ont l'intention de ne pas tenir leur promesse. Ces bandits disent qu'ils sont socialistes, mais ils ne veulent pas l'égalité de tout le monde, ils veulent être au-dessus de tout le monde et cherchent à remplir légalement leur poche avec l'argent des autres. Selon l'auteur ils ne sont, ni conservateurs sincères, ni socialistes sincères, mais des voleurs. Ces hommes acquièrent de l'influence sur les masses d'êtres humains moralement ignorants. J'ai souvent entendu des socialistes de ce genre parler avec dédain des domestiques. Le socialisme de ces bandits ne s'étend pas aux domestiques. Il ne doit servir qu'à remplir leur poche et à humilier les personnes qui sont socialement au-dessus d'eux. Ils annoncent d'abord qu'ils sont socialistes, ensuite ils s'arrogent le droit de voler au nom du socialisme.

Sous le régime des socialistes sincères, les socialistes de mauvaise foi en question seraient obligés de renoncer au privilège de gagner avec usure (prix, commissions, honoraires, courtages, etc.), de détenir le monopole du pouvoir et d'exploiter les artisans. Aussi ne sont-ils socialistes que pour avoir le droit (le prétexte) de calomnier les personnes moralement plus cultivées qu'eux et pour gagner la popularité qui leur permet de voler légalement et impunément les rentiers (dévolution, impôts progressifs, droits de succession, escroqueries tolérées, impunité assurée, etc.).

Ces démagogues dédaignent tout le monde. A les entendre parler, il n'y a qu'eux qui aient du mérite et de l'importance. Leur opinion est contraire aux idées socialistes qu'ils émettent et elle est la preuve de leur hypocrisie. Sensibles pour eux-mêmes, ils sont sans pitié pour leurs prochains.

Ces démagogues agissent dans l'intérêt de leur classe, pas dans l'intérêt du peuple, encore moins dans celui de la nation (de toutes les classes).

Ils emploient souvent des femmes, leurs créatures, pour accomplir leurs projets.

Ils forment une classe d'intellectuels dépourvus du sentiment de réciprocité. Quelques-uns d'entre eux, les plus intelligents et les plus énergiques, deviennent célèbres par les cultures intellectuelle et morale, qu'ils paraissent avoir, mais qu'ils n'ont pas. Ils doivent leur célébrité aux journaux, au mot d'ordre, un peu à leur culture intellectuelle ou à leur instruction, à leur hypocrisie, à la naïveté de leurs contemporains. Lorsqu'il s'agit d'une personne de leur classe, ils la poussent au moyen de la presse ; lorsqu'elle n'est pas de leur classe, ils l'entourent (l'enveloppent) du silence.

sincèrement ou par méchanceté. Chaque action a deux valeurs, l'une conventionnelle ou relative et l'autre **intrinsèque** ou absolue.

La personne qui donne son opinion doit faire ressortir d'un coup, d'emblée (*at one glance*), la valeur comparative des sujets qu'elle veut préciser. Par les contrastes (par le nouveau), l'observateur perçoit la différence qui existe entre deux sujets (objets), sans faire un effort du cerveau aussi grand qu'il aurait dû faire, si le contraste n'était pas établi.

Les idées et les occurrences isomères sont comme les triangles semblables (en chimie : K et Na) ; elles sont proportionnelles entre elles. Les impressions des vocables, idées justes et autres proportions justes produites par l'éducation reçue (l'expérience) par un être humain, sont imprimées dans sa mémoire, et cet être humain peut comprendre leur signification ou ne pas la comprendre. ● Les impressions justes qu'il a dans la mémoire, même sans les comprendre, sont relativement plus utiles pour lui que les impressions erronées qu'il peut avoir ou que s'il n'a pas d'impressions qu'elles soient justes ou erronées.

48 René ● Descartes (1596-1650) dit que « pour atteindre à la vérité, il faut se défaire de toutes les opinions que l'on a reçues et reconstruire de nouveau ». Mais reconstruire avec quoi ? Avec les opinions que l'on a reçues, classées en dépôt dans la mémoire du passé, car on ne peut pas faire autrement. Descartes proclame une erreur.

41 ● C'est par la comparaison des erreurs (*a relative truth* ; l'antilogie, une antinomie, un antonyme ; l'antithèse, l'antiphrase, une régression, le contresens ; le contredit, la contradiction, l'antagoniste, l'en-

39 nemi, | ..... ) qu'on entrevoit les principes fondamentaux d'un sujet, et alors on peut reconstruire soi-même, c'est-à-dire non pas inventer, mais corriger, classer compréhensiblement, et classifier ce qui existe dans la mémoire du passé<sup>1</sup> et se former une opinion générale, une conclusion qui est la résultante des forces, c'est-à-dire la résultante de son expérience personnelle (mémoire et réflexion combinées).

Les idées qui sont erronées : les préjugés ensemble avec les habitudes (les deux forment le pli du cerveau) contractées avant l'âge de 15 ans surtout et avant tout, paralysent le libre exercice (action, fonction) de notre cerveau (la mémoire) et rendent mécaniquement difficile l'action de notre esprit de comparer entre elles avec précision (avec impartialité) les impressions qui sont en dépôt dans notre mémoire.

Voici ce que Descartes a fait (voyez page 185, le dessin) : pour juger les positions numéro  $\pm 4$ , il a pris un des numéros  $\pm 3$  pour principe et il a localisé ses opinions, au lieu de prendre le principe fondamental numéro  $\pm 1$  et de généraliser ainsi ses opinions sur tous les numéros  $\pm 4$ , car ils sont isomères (semblables).

Une personne intelligente et instruite voit toujours une dizaine de choses à la fois (l'ubiquité : la quantité de sang nécessaire) et elle en tire la résultante des forces ; souvent elle hésite à le faire et les personnes d'une culture ordinaire ne la comprennent qu'imparfaitement, parce qu'elles ne voient qu'une chose à la fois.

Beaucoup de personnes sont capables de se faire tuer pour une personne titrée, dans l'espoir d'être admis à son égalité morale, mais ce fait même prouve leur infériorité. On me prit une fois pour une Altesse Royale voyageant incognito. Des dames inconnues firent des révérences sur mon passage, et lorsque ces gens apprirent que je n'étais pas une A. R., ils me tournèrent poliment le dos. De l'opinion de ces personnes, je fais un **coussin** pour . . . . mes pieds. Dans le monde qui se croit être quelque chose, exception faite des grands seigneurs, les personnes sont toutes comme je viens de le décrire.

Il est de leur intérêt d'agir ainsi, mais elles ne devraient pas restreindre leurs convictions de manière à en faire une opinion exclusive. Leurs idées bornées démontrent que par elles-mêmes ces personnes n'ont pas de valeur morale. C'est parce qu'elles sont nulles par elles-mêmes, qu'elles cherchent les grands pour être ensoleillées. Les rayons qu'elles recevront ainsi, elles ont l'intention de les refléter sur leur entourage dans le but de l'éblouir, afin d'en tirer quelque avantage matériel ou physique ou moral.

10 Parmi les aveugles, le borgne est roi. ● Pour le public ce n'est pas la personne qui fait le titre, mais le titre qui fait la personne. La morale chrétienne, dans son développement en 1904, est reflétée dans ma conclusion. C'est grâce, tantôt à la malhonnêteté, tantôt à la naïveté des gens et tantôt à la haine des faibles que le titre a non seulement une valeur morale, mais une valeur commerciale, que le titre fait l'homme, au lieu d'être une distinction pour le mérite. Il y a en 1904 une dame titrée qui vit dans l'entourage d'un grand Chef d'État européen, qui, la dame, vole, ment, et qui a dû avoir durant sa vie plus de mille amants ; quand même — les uns par naïveté, les autres par intérêt (la crainte y est incluse) — tout le monde lui témoigne du respect. Cette cocotte de l'État fait marcher les affaires

<sup>1</sup>Le libre arbitre est limité à cela. Jugement. n. m. Faculté de l'entendement qui compare et qui juge (la dialectique).

de l'État, mais elle discrédite le régime (l'exemple, les démagogues; les relations de réciprocité).

Je conclus de l'ensemble qui précède que les princes du sang n'entendent que l'opinion des personnes qui les flattent dans un but intéressé, c'est-à-dire que les princes du sang ne peuvent que difficilement se faire une opinion politique (l'intérêt national) juste. Contredire un prince du sang, c'est diminuer son prestige, mais c'est nuire aussi en le flattant aux intérêts de la nation. Une description véridique soumise au prince des faits, des opinions, des forces à envisager et des autres circonstances qui concernent une question profitera aux intérêts de la nation (trouvez le principe commun aux circonstances. Si le Chef d'État laisse trop voler, il sera supprimé; il sera aussi supprimé, s'il ne laisse pas assez voler.).

Toute personne déteste qu'on dise la vérité sur elle ou sur sa classe ou sur son pays, et s'en offense, mais elle ne se prive pas de dire ce qu'elle pense et de discréditer ceux qui ne la touchent pas personnellement. Elle tient à se rehausser elle-même et à rabaisser les autres.

Lorsqu'une opinion vous est hostile, placez-vous au point de vue de la réciprocité mathématique affranchie de tous les égards.

Par goût ou par nécessité ou par peur, l'opinion de toute personne est hypocrite et change invariablement selon les circonstances et les besoins, et elle n'a de la justice que les apparences, tandis qu'elle est basée sur le principe du vol. Les personnes moralement cultivées contrôlent leurs opinions au moyen de la science, donc de la mémoire et de la comparaison des faits. En ce cas, ni leur âge, ni leur santé, ni les circonstances ne peuvent influencer indûment leurs opinions.

Dans l'opinion des personnes habituées au travail, une personne riche est une personne inutile, celle qui s'amuse est méprisable, celle qui ne travaille pas mérite qu'on l'insulte, celle qui s'habille dans du neuf est haïssable, ce qui n'empêche pas que tout le monde ne souhaite pour soi-même la même oisiveté, qui seule permet qu'une personne s'abandonne aux sens et à l'esprit.

Ces opinions sont formées par la jalousie, c'est-à-dire par le droit de la propriété physique, matérielle et morale et individuelle méconnu. N'ayant pas autant soi-même, on voudrait rabaisser les autres à son niveau et, sans l'avouer, on désire partager avec ces personnes riches leurs richesses, pour faire comme elles ensuite. C'est l'éternelle question qui a varié sans changer de point de vue; aussi est-il facile de nous imaginer un de nos aïeux donnant un coup de dent à son voisin pour lui enlever une cuisse d'enfant qu'il est en train de grignoter.

Établissez, avant de consulter une personne, qui elle est au moral, au physique et matériellement, et avant de vous consulter, demandez-vous qui vous êtes. Comparez les personnes qui attirent votre attention à une personne scientifiquement parfaite.

Lorsqu'un jugement sur une idée ou sur une chose ou sur une personne ou sur une question vous a été proposé ou demandé, suivez pour vous orienter l'inspiration de vos sentiments (la mémoire du passé intérieure), mais n'adoptez pas le jugement et ne le repoussez pas non plus (sans avoir vérifié l'existence des preuves) sans les preuves à l'appui de sa cause et de ses effets (des effets du jugement).

● Pour former une opinion, 1<sup>o</sup> établissez d'abord la comparaison des faits (un critérium), afin de trouver le principe commun (univoque, adj.). Ensuite, 2<sup>o</sup> partez du principe trouvé en évitant ainsi de prendre l'effet pour la cause et rappelez-vous en faisant cela que tout principe est faux lorsqu'il n'est pas approprié aux circonstances, c'est-à-dire, lorsqu'il n'est pas le principe commun des circonstances qui occupent l'attention; 3<sup>o</sup> établissez quel est le point de vue qui doit vous servir de base (lois de succession : la cause et l'effet; lois de coexistence); 4<sup>o</sup> souvenez-vous de ce que toute situation, action ou chose, a deux côtés caractéristiques : maintenez l'équilibre entre le pour et le contre. Au point de vue choisi, en partant du principe trouvé, comparez de nouveau (recomparez) les faits entre eux (la cause commune et les causes particulières) et tirez-en la résultante des forces (la valeur relative des valeurs intrinsèque, extrinsèque, de celles dues à la conjecture et au mensonge); 5<sup>o</sup> avant d'émettre l'opinion formée, renversez l'idée qu'elle renferme pour voir l'effet qu'elle produira à ce point de vue. (Je lui dirai telle chose — qu'aurais-je pensé s'il m'avait dit la même chose? Je lui ferai telle chose — que m'aurait-il fait s'il avait dû agir à ma place et si moi j'avais dû être à la sienne?); 6<sup>o</sup> après avoir formé cette opinion, jusqu'à la preuve du contraire, faites-en votre conviction, agissez résolument et soyez courageux. Dans les discussions, **placez-vous** au point de vue légal avec les personnes moralement vos inférieurs et au point de vue moral (la réciprocité) avec les personnes moralement vos égaux. 7<sup>o</sup> De chaque principe commun (les lois de la nature) vous pouvez déduire une infinité d'arguments et pousser chacun d'eux jusqu'à l'infini (la contexture, la liaison, l'enchaînement démonstratif des idées). Il faut, en résumé, calculer quelle est la résultante des forces de tous les éléments qui constituent une situation, ensuite, il faut trouver les paroles pour exprimer cette résultante des forces ou idée. Presque toutes les théories sérieuses, sur un même sujet, ne sont que différentes manières pour dire la même chose; la plus utile de ces théories est celle qui est la plus intelligible. J'applique maintenant

ma théorie aux règles de la logique théorique, pour démontrer que ces règles de la logique théorique sont impliquées dans mes deux règles, à savoir : l'une sur le « principe commun », l'autre sur la « résultante des forces ». Le mot écrit sert à augmenter la mémoire artificielle. Le mot parlé sert à communiquer le dépôt dans la mémoire d'un être humain à d'autres êtres vivants. L'abstrait sous-entend le concret et au rebours. Les termes positifs et les termes négatifs sont des résultantes au 2<sup>e</sup> degré; leurs valeurs sont relatives. (En logique théorique : un terme concret : cheval blanc, un terme abstrait : blancheur ; un terme positif : lumière, un terme négatif, non-lumière ou ténèbres ; un terme singulier ou individuel : moi, Jean, Varsovie, un terme général ou universel : homme, ville, et un terme collectif : les membres du Sénat.)

Trouver le principe commun (la cause commune) par la comparaison et l'abstraction. Je compare deux chevaux ; j'élimine par la pensée ce que chaque cheval a de propre, et retenant ce qu'ils ont en commun, j'en compose une notion qui s'applique également à l'un ou à l'autre des chevaux considérés.

Des forces (qualités propres ou différence spécifique et l'accident) que chaque sujet a de propres (causes particulières) et du principe commun (cause commune), tirer la résultante des forces (effet des causes particulières et de la cause commune réunies). Chaque point de vue représente une cause ou plusieurs causes.

Plus le principe commun est général (son extension), plus il est simple (sa compréhension : la somme des propriétés ou des qualités) et moins il est général, plus il est compliqué ; voyez page 185, le dessin : p. ex. une position 4 est plus compliquée qu'une position 3. Les principes compliqués nous mènent dans le domaine de la science.

Chaque idée représente un principe particulier. Dès lors, classer les principes d'après le degré de leur extension (classification : les groupes contiennent les genres ; division logique de chaque genre par la dichotomie en espèces, enfin division de chaque espèce au moyen de l'accident en individus ; voyez page 185, le dessin : la position 1 est le principe des positions 2, la position 2, des positions 3, etc. Zéro est *summum genus*). La définition d'un individu (d'une idée, d'un principe) se fait par le genre prochain, la différence spécifique (les qualités génériques et les qualités spécifiques s'appellent ensemble l'essence) et l'accident ; l'accident est sous-entendu, lorsqu'il est inconnu.

Je saute les propositions et le raisonnement. Le syllogisme : L'homme est mortel ; Jean est homme ; Donc Jean est mortel. L'effet d'une cause particulière (homme) et l'effet de l'autre cause particulière (Jean) sont nuls (est homme) ; la pensée ne trouve pas de différence entre Jean et homme, le principe « mortel » est donc commun à homme et à Jean.

Avant de terminer ce chapitre, voici quelques faits désagréables qui se produisent en France et que j'ai annoncés plus haut : le 19 août 1904, je quittai Nice par le train de 5<sup>15</sup> du soir via Bellegardé à destination d'Évian. Au guichet de Nice, l'employé refusa de vendre un billet pour Évian par Bellegarde, prétendant faussement qu'on ne pouvait se rendre à Évian qu'en passant par Genève, ce qui est plus long et ce qui implique l'ennui de subir deux fois la visite douanière. Entre Marseille, départ 11<sup>10</sup> du soir, et Lyon, arrivée à 6<sup>26</sup> du matin, quelque part en route à 1 heure du matin un employé m'invita à changer de train. Le chef de gare me sauva d'une perte de temps en m'engageant à continuer avec le même train jusqu'à Lyon.

Le 27 août 1904, j'entraî dans le bureau d'un hôtel de 1<sup>er</sup> ordre où j'habitais, à Évian, pour demander au propriétaire-directeur de l'hôtel s'il y avait une bibliothèque à Évian. Cet homme me reçut assis dans sa chaise, tandis que j'étais debout et ne répondit pas. (Je dépensais environ 26 francs par jour dans cet hôtel.) Dans cet hôtel, le lait qu'on servait était frelaté, le miel était de la glycérine, le beurre (peut-être de la margarine?). Entre midi et une heure, la direction arrêtait, pour faire des économies, le courant électrique qui fait monter l'ascenseur. Il est probable que le propriétaire s'enrichira sans beaucoup travailler dans ces conditions avantageuses pour lui et qu'il recevra ensuite du Pape un titre de comte. Au restaurant du même hôtel, le maître d'hôtel me fit servir, le 22 août, au déjeuner, une entrecôte grillée aux pommes sautées pour un cœur de filet avec des pommes soufflées. Le service de l'hôtel, en général, faisait seulement la politesse indispensable pour ne pas s'attirer une explosion de mécontentement de la part du client. Il n'y avait pas de bains à l'hôtel, pour obliger les clients de prendre leurs bains dans l'établissement des bains d'Évian. La blanchisseuse me rapporta mon linge troué, et je ne pouvais rien lui dire, car les blanchisseuses répondent invariablement à pareille accusation : « Oh ! Monsieur, cela n'a pas été fait chez nous ! »

Le 28 août 1904, j'étais à Évian, à l'embarcadère en route pour Berne via le lac Léman et Lausanne, avec l'intention de revenir à Évian le lendemain. L'employé de la Compagnie générale de Navigation sur le lac Léman appela à 3<sup>15</sup> du soir « Thonon, Nyon, Genève ». Je lui demandai, si c'était le même bateau que pour aller à Ouchy-Lausanne. L'employé revint vers moi, pencha sa tête vers ma figure, me regarda



d'un air menaçant, ferma les poings, devint rouge et cria de toutes ses forces « Thonon, Nyon, Genève ». Je l'invitai à faire son devoir poliment, tandis que le public se mit à rire. L'employé me dit alors : « Je gueule assez, pourquoi n'écoutez-vous pas ? » Si les employés ne veulent pas être polis, qu'ils ne le soient pas, — mais qu'ils accomplissent au moins le devoir pour lequel ils sont payés et qu'ils ne s'arrogent pas le droit d'insulter le public.

Je m'embarquai enfin à 3<sup>55</sup> du soir sur un bateau à vapeur qui traverse le lac Léman à destination d'Ouchy-Lausanne. Cinq dames étaient assises autour de moi, lorsque je dus déclarer à bord de ce bateau à l'employé de la douane que le seul paquet que je tenais en main contenait une chemise de nuit (*pyjamas*). Arrivé à la gare centrale de Lausanne, le portier qui causait avec deux femmes, me désigna d'un geste du bras brusque et inintelligible la voie à côté de laquelle je devais attendre mon train pour Berne. Un autre employé m'indiqua enfin avec quelque précision l'endroit (plate-forme, perron) où je devais attendre mon train. A l'arrivée de ce dernier commença la lutte pour avoir une place. En route, profitant d'un arrêt du train, je prenais l'air sur la plate-forme du wagon à couloir. Un vieux goujat qui voyageait en première classe me poussa brusquement la porte en fer du couloir du wagon dans le dos. J'eus ma jaquette salie et pour ne pas tomber, je dus m'accrocher à la rampe couverte de suie et je salis mes mains et mes manchettes. Tout cela fut réglé avec un « pardon, Monsieur ». Un moment après, le même individu me marcha sur le pied sans demander pardon.

Arrivé à Berne, à 8<sup>35</sup> du soir, le 28 août, je pris l'appartement 41 dans un hôtel près de la gare. Le 29, à 8 heures du matin, je payai la note de l'hôtel en me réservant le droit à mon appartement jusqu'à mon départ, à 2<sup>13</sup> du soir, et je me rendis à la bibliothèque de la ville, etc. Rentré à 11 heures du matin, je trouvai une autre personne installée chez moi. La direction avait fait descendre mon paquet et ma canne et avait disposé de l'appartement. Mes gants manquaient. A la gare centrale de Berne, en partance pour Évian, j'achetai le journal « Le Matin ». Je dus le payer 15 centimes au lieu de 5. Etc., etc. Les Bernois sont polis, bienveillants et sympathiques, mais ils sont comme tous les Suisses, naïfs, voleurs, de mauvaise foi et opiniâtres<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A propos de service dans les établissements publics j'ai remarqué que — poussé par la haine de classes — tantôt le service est grossier, c'est-à-dire que le serviteur essaye de s'élever moralement au-dessus du client, tantôt il a l'habitude de discuter avec le client et de le contredire en assumant ainsi le droit d'être le juge du client. Le 18 août 1905 un garçon du Palace Hôtel de Caux sur Montreux, en Suisse, me demanda pour un café noir un prix double. Je saisis l'occasion pour étudier la psychologie du service de cet hôtel. J'allai le 20 au bureau de l'hôtel pour y faire une remarque de ce qui s'était passé. L'employé de bureau, qui ne me connaissait pas, me pria de me soumettre volontairement à une confrontation avec le garçon. Le bon homme du bureau devint donc mon juge et le garçon moralement mon égal. Il est cependant bien rare qu'un garçon soit moralement l'égal d'un monsieur. Le garçon en question profita de la relation d'égal à égal qui régna à ce moment entre moi et lui pour dire qu'il n'avait demandé que le prix qu'il devait demander : si moi je faisais du garçon un voleur, lui, il faisait de moi un menteur. L'employé du bureau était mon serviteur salarié, il aurait dû rester dans son rôle et ne pas se faire mon juge. Il peut avoir les ambitions d'un général, mais il est alors général d'un cadre de domestiques seulement. Si trois clients avaient (auraient) été en peu de temps mécontents du même garçon, la direction de l'hôtel aurait dû le renvoyer. Il me semble que la solution que je propose est basée sur la justice. A part le côté moral, il y a encore un côté purement matériel de la question : il se pourrait dorénavant, qu'à l'occasion, le garçon essayât de se venger contre moi en me servant, par exemple, une tasse de thé dans laquelle il aura d'abord craché. Soit dit en passant : les voyageurs ne trouvent pas dans les gares de Territet et de Glion du funiculaire (un chemin de fer électrique à adhésion ou à crémaillère ou funiculaire) de porteurs pour les bagages qu'ils ont en mains. Les hôtels Palace et Grand de Caux ne sont pas reliés par un éclairage suffisant. La direction de ces hôtels essaye de louer au client les plus mauvais appartements et elle se réserve les bons appartements pour des occasions spéciales. Le directeur du Palace Hôtel, Caux, me voyait 3 fois par jour depuis le 17 VIII 1905, jour de mon arrivée au Grand Hôtel, et il ne me salua pas une fois. Le 10 IX 1905, il n'avait pas encore eu le temps de faire son devoir, c'est-à-dire de se renseigner sur moi pour savoir que je suis un monsieur : il me fit l'affront de me demander « ce que je faisais dans les corridors du Palace Hôtel », comme s'il ne savait pas que j'y passais plusieurs fois chaque jour pour voir ma Mère, ma sœur et mes neveux qui habitaient le Palace Hôtel depuis le (2?) IX 1905. Il ne crut même pas qu'il fût nécessaire de me dire « Monsieur ». Si cet homme sincèrement ne comprenait pas ma présence dans les corridors de l'hôtel, il aurait pu s'arrêter et attendre pour voir où j'allais. Le 9 IX 1905, il vint dans le hall de l'hôtel pendant que des actrices y faisaient du bruit et se faisaient remarquer par une conduite trop libre, et il toléra cela, c'est-à-dire qu'il n'est pas un homme scrupuleux. Ces personnes intelligentes, mais moralement inférieures, sont de mauvaise foi. Admettons que le client dise au directeur de l'hôtel : « J'ai placé ma canne dans le vestiaire et on me l'a volée », le directeur répondra : « Si vous l'aviez placée au vestiaire, vous l'auriez retrouvée. On ne vole rien dans mon hôtel ». L'argument n'est pas sincère. En présence de leurs clients, pareils serviteurs ambitieux et moralement inférieurs tournent la moustache, plient négligemment un genou en signe (s) d'égalité morale avec leurs clients, laquelle n'existe que devant la loi, et emploient des expressions calculées à diminuer l'importance sociale du rentier qu'ils ont l'avantage de servir. Si ces ingrats vivaient à l'état naturel de leur classe, ils seraient obligés de ramasser le fumier dans les étables.

J'ai souvent vu le directeur en question — en se donnant des airs d'autorité — se promener dans l'hôtel ses grosses mains dans ses poches. C'est-à-dire qu'il lance un défi de haine de classes aux clients qu'il rencontre et qu'il a la prétention de commander ceux qu'il doit servir et qui indirectement le payent pour cela, les gages du directeur étant compris dans la note que les clients acquittent. C'est un citoyen libre qui ne veut pas que les autres personnes soient libres comme lui. En réponse à la conduite hostile du directeur du Palace Hôtel, je lui ai dit le 10 septembre, que j'écrirais à l'administration de la compagnie des hôtels pour demander satisfaction. Le 11 septembre j'ai reçu de ce directeur la lettre dont voici une copie :

« Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la Direction du Caux-Palace, interdit absolument

En 1900, à l'octroi de Paris, gare du Nord, un employé trouva dans mon sac de voyage 6 jeux de cartes pour le bésigue, que j'avais oublié de déclarer. Je fus conduit dans une chambre en bois, une vraie caisse, sans fenêtre, et examiné comme un filou. L'employé voulait me faire déshabiller tout nu, car la loi dit qu'une personne qui cache une chose, peut en cacher encore d'autres. C'est le chef des douanes, qui paraissait un monsieur, qui m'a sauvé des mains de cette brute qui appliquait le règlement avec

aux personnes ne séjournant pas à l'hôtel de circuler dans les corridors sans autorisation spéciale, et que toute personne venant y trouver des connaissances doit être annoncée par l'entremise du concierge, sinon la personne enfreignant ces règles se voit exposée à être accusée de tout méfait commis dans l'hôtel.

« Nous vous prions de prendre bonne note de notre avertissement, et vous présentons, etc. ».

Ce directeur mérite des coups de bâton quelque part. J'ai demandé le (11?) septembre à la direction — elle est composée de nouveaux riches qui ont débuté dans la vie comme domestiques (*Ami Chessex*, etc.) — qu'elle le congédie. Cet homme sait pour le moins depuis les explications du 10 septembre 1905 que je suis parent des personnes que je viens visiter et qu'elles m'invitent à venir les voir, sa lettre est donc chicane. Les directeurs et les propriétaires de la compagnie de ces hôtels sont tous des anciens domestiques et des francs-maçons, ils donneront raison au directeur du « Palace Hôtel ». Si les serviteurs ont le droit de juger leur maître, ils donneront toujours tort à leur maître. La personne qui paye est le maître.

Prince Bulow, le privilège d'être fonctionnaire de l'État vous protège contre l'affront que j'ai subi. Devant vous cet homme aurait rampé et vous ne pouvez pas justifier la différence qu'il y a entre nous. Vous êtes chancelier, prince, général de brigade, etc., et chacun des membres de votre famille occupe une position officielle.

Ne voulant pas m'exposer à une nouvelle impertinence de la part du directeur du Palace Hôtel, je n'allais plus voir ma Mère depuis l'incident du 10 septembre. Je ne la revis plus qu'une seule fois durant une promenade qu'elle fit le (12?) septembre en poussette (en voiture à bras?). Ma Mère était malade, je la priai de ne pas quitter l'hôtel à cause de l'incident dont il est question. Elle y demeura encore quelques jours. Ma Mère devait quitter Caux le (20?) septembre à 2 hs. 15 du soir. A 2 hs. 15 j'étais au train. Ma Mère n'y était pas. Ma sœur l'avait conduite à Territet en voiture sans me prévenir. De Territet ces Dames prirent le train pour Sierre. Moi, je partis le (24?) septembre pour Berne pour affaires et devais rejoindre ces Dames à Sierre dans quelques jours. De Sierre, Hôtel Bellevue, ma Mère m'écrivit le 22 septembre 1905 de ne pas venir, car elle ne désirait pas que j'y rencontrais mon beau-frère. J'espérais revoir ma Mère. Elle est morte jeudi le 19 octobre à 6 hs. du matin à Sierre. Je n'étais pas près d'elle. Ma peine est immense. Je l'ai aimée et elle m'a aimé, mais nous ne savions pas nous comprendre (comment nous entendre) pour vivre ensemble en relations de douce amitié. J'ai fait tant de reproches à ma Mère. Maintenant qu'elle est morte, elle me manque. Je pense même à ses défauts avec attachement. J'étais à Genève, lorsque le 21 octobre par un télégramme expédié à 2<sup>42</sup> (2<sup>55</sup>) du soir ma sœur m'annonça le décès. J'arrivai le 22 X à 9<sup>21</sup> du matin espérant voir ma Mère une dernière fois, espérant couper et garder une boucle de ses cheveux, j'arrivai à Sierre, où l'on m'apprit que, accompagné du Comte Frédéric et de la Comtesse Émilie Rzysszczewska, ma sœur, le corps avait été transporté (expédié, transféré) le 21 X à 2<sup>42</sup> du soir dans la Pologne russe. Je n'y ai pas trouvé un mot de ma sœur pour m'orienter, seulement sur l'ordre de mon beau-frère mon livre, 3<sup>e</sup> édition, me fut rendu non enveloppé par un domestique. Je quittai Sierre le 22 X à 10<sup>49</sup> du matin. Ma sœur et mon beau-frère avaient décidé que je ne reverrais plus Maman, ni vivante, ni morte. Lorsqu'une mère meurt, les enfants doivent être près d'elle pour épier ses dernières volontés et lui faire des promesses pour la rassurer sur les inquiétudes qu'elle pourrait manifester et pour lui inspirer la force morale nécessaire pour attendre (rencontrer) la mort avec calme et avec résignation sans trop regretter la vie. Si j'avais pu prévoir dans un cas si grave l'intention de ma sœur et de mon beau-frère de profiter des circonstances pour me priver de mon droit d'être près de Maman, je serais venu demeurer à Sierre dès le 26 septembre 1905. Pendant la nuit du 23 au 24 X 1905 mon cœur battait irrégulièrement, je souffrais.

Malheureuse sœur, elle n'a jamais connu le bonheur moral, parce qu'elle n'a pas compris que la vie de famille a peu de valeur et qu'elle est sans charme, lorsque ses membres ne sont pas liés entre eux par la réciprocité. A quoi sert, soit le sentiment d'amour, soit celui de haine, lorsqu'on ne sait, ni aimer, ni haïr?

Le 12 octobre (września) 1905 dans la dernière lettre qu'elle m'écrivit, Maman exprime le désir que je sois en relations amicales avec les Frédéric Rzysszczewski. Pour respecter sa volonté, je suis prêt à me réconcilier avec eux. Elle m'envoya dans cette lettre la photographie du portrait de sa mère en souvenir. Je mène une vie errante, les souvenirs s'abiment chez moi, et je n'ai pas de place pour avoir près de moi des souvenirs volumineux : pour conserver la mémoire de ma Grand'mère je fais imprimer ici son portrait. Plus bas je fais imprimer le portrait de Maman lorsqu'elle était jeune.

J'ai appris le 10 XI 1905 que mon beau-frère a demandé qu'on m'éloigne de chez ma Mère avant son arrivée chez elle, parce que je l'ai menacé de mort et il a dit que je suis fou à être enfermé. J'avais écrit dans le passé que je le tuerais et que je me tuerais ensuite, s'il m'offensait. En lui faisant comprendre l'effet que pouvait avoir sa conduite envers moi, j'espérais le forcer à se conduire envers moi convenablement. Si j'ai choisi cette forme de châtement pour mon beau-frère plutôt que celle de lui donner des coups de bâton, c'est parce qu'il est plus fort que moi.

Il était le maître chez ma Mère, tandis que moi, je n'y étais plus qu'un étranger, en même temps il avait la prétention de vouloir m'enseigner la morale. La menace de mort était le seul moyen que j'avais pour ramener mon beau-frère et certaines autres personnes à la raison. J'aurais mieux fait de défendre les intérêts de la famille avec moins d'énergie.

J'apprends en décembre 1905 que mon beau-frère ne veut pas se réconcilier avec moi. Je profite de la rupture de nos relations pour accuser Rzysszczewski d'avoir emporté l'argent, les bijoux, les documents et les effets de la défunte. Je l'accuse d'avoir proposé à mes cohéritiers de me déshériter et de leur avoir conseillé de prendre pour eux-mêmes ma part de l'héritage laissé par la défunte. Il en aurait profité. J'invite à cause de toutes ces raisons le Prince Sanguszko à rompre ses relations avec mon beau-frère, son neveu. Frédéric Rzysszczewski était pauvre avant son mariage avec ma sœur. Quoiqu'il se soit enrichi avec l'argent des Orzeszko, il traite les Orzeszko en ennemis. Le cousin germain de Frédéric Rzysszczewski est marié avec une Israélite, la demoiselle E. . . . . ; son parent, le Comte A<sup>te</sup> R., est en prison pour avoir commis des faux et la plupart des membres de sa famille vivent de la générosité du Prince Sanguszko. Mon beau-frère est un parvenu. Son père était probablement un mari complaisant qui fut récompensé le 9 IX 1845 avec un titre de Comte autrichien (primog.; 27 I 1857). Ma sœur et mon beau-frère — il a été élevé chez les Jésuites — font semblant de croire à la religion catholique romaine pour avoir l'estime des personnes de la société. Ma sœur m'a dit, que j'étais un mauvais fils. Je n'ai jamais demandé de l'argent à ma Mère, au contraire, je lui en aurais donné, si elle en avait besoin ; tandis que ma sœur vivait de l'argent de ma Mère. ]

rigueur, parce qu'elle voyait que j'é n'étais pas de sa classe. Je dus signer 36 papiers, payer 100 (ou 150 ?) francs d'amende, et je perdis deux heures à la gare. Trois mois après, une partie de cette somme me fut restituée par ordre de l'administration.

Une autre fois, en 1901, à Paris, au même octroi de la gare du Nord, un employé me demanda : « Avez-vous quelque chose à déclarer ? » Je répondis que je n'avais rien à déclarer.

Lui : « Pas de tabac, d'alcool, d'allumettes, etc. ? » — « Non. » — « Allons jeter un petit coup d'œil, ouvrez. »

En Angleterre, depuis bientôt quinze ans, je n'ai été obligé qu'une fois d'ouvrir ma malle à la douane, et l'employé, après les questions obligatoires, me dit : « Ouvrez, Monsieur, s'il vous plaît. » Je dois dire que j'ai maintes fois assisté, en France, à des vérifications très indiscretes dans les malles des dames. Un jour, j'écrivis une plainte à M. le Ministre du Commerce. S. Exc. la fit transmettre au Ministère des Finances (O. 6.), Direction générale des Douanes, 2<sup>e</sup> Division, 1<sup>er</sup> bureau. M. le conseiller d'État, après une enquête, m'écrivit une lettre naturellement courtoise, car un monsieur dans sa position ne pourrait pas faire autrement, pour me prouver par **a** plus **b** que j'avais tort sur toute la ligne. Ces Messieurs ne se rendent probablement pas compte de la vérité. C'est le devoir du public de les édifier.

Il m'est arrivé plusieurs fois, dans la gare du Nord, qu'un employé en blouse me marchât sur le pied avec intention, cela sans s'excuser; si l'on dit un mot à l'employé, on est insulté par-dessus le marché, et la direction ne dit rien. Les journaux démagogues propagent l'idée que tout adulte est monsieur ou madame. En France, en 1904, les employés subalternes des chemins de fer aiment à être appelés « monsieur ». Ils ne sont pas des messieurs, parce qu'ils prennent des pourboires. Le mot monsieur ne se donne autant que possible qu'à l'adulte qui est moralement cultivé.

Il m'est arrivé une fois, entrant dans cette même gare, dans un express de 1<sup>re</sup> classe, de me trouver avec environ 100 personnes et de n'avoir à notre disposition que 3 portefaix, de sorte que beaucoup de dames étaient obligées de porter elles-mêmes leurs paquets.

Les portefaix qui prennent les bagages à mains refusent de faire le service des gros colis, disant que leurs camarades doivent aussi gagner quelque chose.

Au départ des trains, tous les compartiments de premières sont illégalement réservés par des gens qui vous insultent si vous insistez pour y monter. A l'arrivée des trains, lorsque l'employé annonce les gares, on ne comprend pas.

Dans le bureau de renseignements, vous ne pouvez jamais obtenir un renseignement, on vous éconduit impoliment.

Quant au téléphone de la gare, on ne peut jamais s'en servir lorsqu'on est pressé, car c'est une histoire d'une demi-heure, et encore . . . . Ces défauts et d'autres, je les ai déjà signalés dans le livre des réclamations de la Compagnie, mais celle-ci n'en tient aucun compte. Les interprètes de l'agence Thomas Cook et Son et d'autres serviteurs lisent leur journal dans les salles d'attente de 1<sup>re</sup> classe dans toutes les gares de chemin de fer de Paris.

Dans les wagons-restaurants, le service salit les voyageurs avec la sauce, en jetant la viande sur leurs assiettes comme s'il nourrissait des fauves, et les portions sont trop petites; les garçons emportent tout pour eux et le service est grossier. Les malheureuses personnes qui sont obligées de voyager dans des trains de la République française, ressentent souvent une série de secousses violentes et sont bousculées les unes contre les autres, pendant que le mécanicien criminel, serviteur d'une administration irresponsable, lance son train à toute vitesse ou à des allures prohibées, avec ce résultat que les catastrophes se multiplient (un cursomètre; *an automatic signalling apparatus*).

Le Métropolitain de Paris n'a pas de ventilation. Les employés sont impolis à l'entrée, à la sortie et dans les voitures. J'ai entendu des employés crier à la descente : « Allons, allons vite, allons vite ! », ou au départ ils crient, en vous pressant : « Entrez, entrez, allons, entrez ! » ou bien : « Montez, montez ! » et l'employé donne le signal du départ en sifflant et laisse quelques personnes dedans qui n'ont pas eu le temps de descendre, et d'autres dehors qui n'ont pas eu le temps d'entrer, séparant ainsi des personnes réunies, pendant que le conducteur fait siffler sa machine à vous crever les oreilles.

Au bout de dix ans, un savant fera une constatation sci-en-ti-fique et nous dira que l'air du Métropolitain de Paris ne peut pas être comparé à celui des Alpes et qu'il a été constaté que tout le personnel est de-ve-nu phti-sique.

Les conducteurs d'omnibus, les garçons de café et les concierges sont grossiers avec le public.

Les domestiques entre eux, en France, se donnent du « monsieur » Les propriétaires, à Paris, sont à peine les maîtres chez eux.

Dans les rues, dans les villes françaises, aucun domestique, concierge, cocher, charretier, ouvrier ou autre homme du peuple ne s'efface devant un monsieur. C'est le monsieur qui doit s'effacer devant ces grossiers hommes du peuple; et, en cas de contestation, la police, les directeurs d'hôtels, les chefs de

douane, les chefs de gare, propriétaires de magasins et autres bourgeois donnent invariablement raison à ces goujats, tous gens qui excellent dans l'art de la grossièreté. Le Gouvernement, pour se maintenir par leurs votes, leur assure l'impunité.

Il est, par exemple, inadmissible que des domestiques, des cochers, des concierges, des propriétaires d'hôtels et autres bandits se permettent, lorsqu'ils sont fâchés, de s'adresser à des messieurs sur le ton de commandement ; c'est pourtant ce que font ces coquins. Il n'y a chez eux, ni peur, ni respect, ni politesse, ni sentiment de réciprocité

Les bourgeois français ont conquis leur liberté au nom de l'égalité et se comportent envers les autres comme ils ne voudraient pas qu'on se comportât envers eux : arbitrairement. Maintenant qu'ils ont leur liberté, ils voudraient devenir des gentilshommes ; cela est très naturel, seulement, il faudrait d'abord cesser d'être des goujats, car c'est dans le respect du droit de la propriété et dans la politesse qu'ils trouveront l'égalité tant cherchée et désirée avec les gentilshommes. Avant d'exiger des relations de réciprocité avec les gentilshommes, les bourgeois français devraient apprendre (à comprendre) le système de la réciprocité.

Chaque Parisien est un voyou. Les étrangers qui demeurent longtemps à Paris, aussi. Chaque regard du Parisien est inspiré du sang qu'il voudrait verser (la haine de classes). La liberté se traduit chez le Parisien par le besoin d'être grossier, avide et arbitraire, ce dont il ne peut se justifier même en alléguant la réaction, le citoyen moderne ayant conquis sa liberté au nom de l'égalité légale et morale et non pas au nom de la vengeance ou du vol (ôte-toi de là pour que je me mette à ta place). A chacun sa tactique, d'accord : mais dans la mesure de la nécessité seulement.

A Paris les locataires d'une maison, surtout les femmes, tremblent devant le concierge qui est toujours un espion de la police et qui s'arroge le droit d'être grossier avec eux autant que cela lui plaît.

Les chauffeurs, les cochers et les hommes du peuple bicyclistes disent qu'ils ne sont pas obligés, en marche, de faire attention aux piétons, que ce sont les piétons qui doivent prendre garde. Rassurés par ce sophisme, ces hommes du peuple se précipitent sur les piétons qui traversent la rue. Si un événement fâcheux en résulte, l'homme du peuple dit pour se défendre, qu'il n'a pas agi avec intention et, encouragé par l'impunité, il recommence.

Lorsqu'un rentier est l'auteur d'un accident, il en est toujours tenu responsable (une négligence).

Les automobiles écrasent les enfants, les personnes, les bicyclistes, les cochons, les chiens, les chats, les poulets qu'ils rencontrent, et s'enfuient.

J'accompagnais une fois une dame à bicyclette ; la route était libre ; le chauffeur d'une automobile frôla avec les roues de sa machine la robe de la dame, ce qui fut fait très adroitement, mais au risque de la vie de la bicycliste.

Les cochers de Paris essayent de vous écraser ou de vous barrer le chemin quand vous le traversez et coupent les coins des rues en tournant, sans avertir les passants, en brisant les roues de leur voiture contre le trottoir.

Pendant la saison, ils exigent plusieurs fois le prix du tarif, et même en temps ordinaire ils refusent de marcher à l'heure, sont très insolents et emploient des insultes de voyou ; la police laisse faire. Ils font la chasse aux bicyclistes et rouent toute la journée de coups leurs chevaux fatigués.

En 1900, un cocher d'omnibus parisien fit semblant de conduire son véhicule sur moi. Pris par surprise, je m'écartai avec précipitation et me suis démis un doigt du pied gauche. J'en souffre encore en 1904 et le cocher n'a même pas eu le plaisir de savoir combien de mal il m'a fait. Je regrette que Son Altesse le Prince de Bismarck n'ait pas obtenu l'autorisation, en janvier 1871, de bombarder Paris. Je forme le souhait que S. M. l'Empereur Guillaume II détruise un jour Paris (l'auteur exagère, parce qu'il est en colère).

Puisque nous parlons chevaux, disons que la plupart des chevaux saignent sous leurs harnais, qui sont mal ajustés et qui les étouffent. A Paris, dans les écuries, on leur donne même des coups de marteau.

Cela me fait penser à une habitude très répandue dans le Midi de la France, surtout là où la population est à moitié italienne : pendant que deux hommes tiennent un lapin vivant par les oreilles et par les pattes de derrière, ils lui enlèvent la peau avec un couteau (écorcher vif).

En France et en Italie, les personnes du peuple qui veulent se débarrasser de leur chien ou de leur chat, préfèrent les abandonner dans la rue où ces animaux meurent de faim, plutôt que de les faire empoisonner.

Il y a des gens qui, après avoir capturé des rats dans un piège, versent du pétrole sur eux et y mettent le feu.

J'ai vu, à Paris, un charretier couper la lèvre de son cheval par un coup avec le manche de son fouet, ensuite brûler une allumette sous le ventre du cheval pour le décider à tirer une charrette sur-



Kochany babciu 19.05.1905  
przesyłam ci fotografie i portretu mojej siostry  
Kie, a potem ci przesyłam medalioniki i kopie  
i stryjki Juljuse, zamiast mojego, którego  
nie ma wcale. - Opreśko



*Fot. J. Golon*  
HOTEL BIASTOLE  
WARSZAWA

chargée. L'agent de police a refusé d'intervenir ; cette canaille a dit que le cheval n'était qu'une bête qui ne voulait pas travailler, et les spectateurs qui m'entouraient m'ont dit sur un ton de reproche qu'il y avait des hommes qui n'ont pas de quoi manger. J'ai compris que, si j'insistais, on me chercherait querelle. Un animal ne peut même pas se suicider pour échapper à la torture<sup>1</sup>.

A l'Hôtel de Paris, à Monte-Carlo, on se sert d'allumettes à soufre. J'avais un ami (le comte H. T.) qui est mort abandonné dans cet hôtel. Le malade mourant ayant demandé plusieurs fois à me voir, on lui répondit, sans me prévenir, que j'étais parti, et on me cacha sa mort ; j'occupais cependant l'appartement voisin.

A l'Hôtel Continental à Paris, en 1899, j'ai vu un garçon du café-divan se frayer un passage en donnant un léger coup de poing dans le dos d'un monsieur. Dans les restaurants de Paris, les garçons ont l'habitude de bousculer les clients ; cela est grave, on ne peut pas fixer la limite entre bousculer et donner des coups. A Armenonville, au Bois, j'ai averti un garçon, qui m'avait bousculé deux fois, que je lui casserais ma canne sur le dos s'il recommençait. J'étais absolument en droit de me défendre contre des voies de fait, mais je n'ignore pas que j'aurais été lynché par le public, qui protège ces sortes de goujateries.

Lorsqu'un monsieur entre dans un restaurant de Paris, il n'y a pas de maître d'hôtel pour lui indiquer les tables disponibles. Les garçons attendent que le client soit assis pour s'apercevoir de sa présence, et c'est alors qu'ils viennent lui dire que la table est retenue, ce qui est généralement faux, surtout quand la table ne porte pas l'indication « Réservée ». Lorsqu'un monsieur accompagne des dames, le maître d'hôtel, pour faire monter l'addition et sachant bien que le monsieur ne peut pas refuser, essaye de lui faire prendre : du saumon, des huîtres, du caviar, ou bien des primeurs comme des asperges, des fraises, etc., produits verts et sans goût à 1 fr. la pièce. Les pêches se vendent, encore toutes vertes, 4 et 5 fr. la pièce. A signaler, pour cet abus, le Café de Paris et le Restaurant Paillard.<sup>2</sup>

Si, dans un restaurant, un monsieur est en train d'admirer une jolie femme, c'est juste entre eux deux que le gremlin de garçon vient se placer.

Sur une note de 50 fr., nous payons 30 fr. de trop pour avoir des facilités avec des dames, et les garçons nous empêchent de donner suite à l'idée qui nous a fait venir dans le restaurant plutôt que de dîner chez nous ou dans un club.

Les couverts qu'on sert sont seulement essuyés, au lieu d'avoir été lavés, et transmettent les maladies contagieuses (voyez I<sup>er</sup> volume).

Je mentionne encore une habitude peu délicate de l'Hôtel Continental. Le soir du bal de Saint-Cyr, par exemple, l'hôtel, qui loue ses salons à ses voyageurs, les loue en même temps pour le bal de Saint-Cyr ou autre et en prive ainsi ses voyageurs. Si ceux-ci font une réclamation, il les écoute avec patience en riant en dessous. Du moment que c'est après onze heures, il estime que ses voyageurs peuvent aller se coucher.

Les portefaix de l'hôtel brisent tous les colis. Dans la rue Castiglione, on ne peut pas passer devant l'hôtel sans être bousculé avec intention par des hommes en blouse de l'hôtel, qui sont en bonne camaraderie avec les sergents de ville et les cochers. Tout cela n'a rien d'étonnant quand on sait que le Directeur a débuté comme domestique du premier étage dans cet hôtel. Les actionnaires sont les premiers à souffrir de pareilles directions, car leurs actions sont tombées. Le 22 mars 1902, on m'a dit, dans l'entresol du Crédit Lyonnais (ordres de Bourse), Paris, que les actions ordinaires du Continental sont à 259 fr. Elles sont de 500 fr. Mais l'hôtel le plus grossier de Paris, c'est l'Élysée Palace Hôtel ; il est pire que le Continental. Dans les hôtels, en France, aucune porte d'appartement ou d'armoire ne ferme convenablement ; le buvard ne boit pas l'encre, les plumes sont cassées ; si vous demandez de quoi faire un paquet, le valet de chambre vous apporte du papier troué et sale et des ficelles qui ont servi plus d'une fois ; les appartements sont mal éclairés et mal chauffés.

A la Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu, à Paris (fondation par Charles V, 1364), on ne peut pas obtenir un livre sans attendre une heure. Ici encore, les Anglais sont plus pratiques. Je conseille à la Bibliothèque Nationale d'adopter l'organisation du British Museum de Londres.<sup>3</sup> L'auteur de ce livre s'est présenté deux fois à la Bibliothèque pour obtenir non pas la permission, mais son droit d'y entrer au nom de l'humanité et de la science. Le secrétaire lui a dit poliment, en 1901 (?) et, en février 1903, une seconde fois, qu'il lui donnerait par faveur une carte d'entrée pour la journée, mais qu'il

<sup>1</sup> Il faisait chaud. C'était à Berne, le 26 mai 1906. Un laitier arrêta le cheval qu'il conduisait à trois mètres d'une fontaine et porta du lait dans une maison. Lorsqu'il revint au cheval, il vit que le cheval avait la tête tournée vers la fontaine. J'ai vu le laitier donner trois coups de poing au cheval pour cette raison. C'est ainsi qu'on le traitait tous les jours, le cheval baissa en arrière ses oreilles. Les Suisses traitent relativement parlant les animaux avec compassion.

<sup>2</sup> Il est dit dans la chronique du Dr K. Trübner, intitulée *Minerva*, que le *British Museum* a été fondé en 1753 et la Bibliothèque Nationale de Paris en 1367 (estampes, doubles, manuscrits).

devait une autre fois présenter une permission écrite de son ambassade. C'est une restriction anti-civilisatrice, car si l'auteur était un proscrit, il n'aurait pu obtenir l'autorisation indispensable. C'est le mot d'ordre international qu'on retrouve dans tous les pays et à chaque instant. Il s'agit de tuer l'intelligence des gouvernés, dans le but de les maintenir plus facilement dans la soumission. En Suisse, les bibliothèques de l'État sont libres pour qui veut y entrer. Après les précautions prises pour préserver le bon état des livres, le but des bibliothèques est de servir aux recherches de qui veut en faire (en fait).

Nous étions trois personnes devant le guichet d'un bureau de poste, à Paris, tandis que l'employé faisait la conversation avec un homme près de lui, et nous attendions notre tour.

Pour recommander une lettre ou pour envoyer un mandat-poste, il y a beaucoup trop de formalités à remplir ; le client perd un temps précieux devant les guichets. Dans les bureaux de poste, on ne peut se servir des plumes, ni de l'encre ; quant au buvard, il ne boit absolument pas et forme des taches sur les écrits ; ce papier buvard est employé dans toute la France, même dans les grands hôtels ; c'est comme si l'on n'en avait pas, car on ne peut pas s'en servir.

Le 27 novembre 1901, je me présentai au bureau du journal le « Matin », 6, boulevard Poissonnière, Paris, pour consulter un numéro de l'année courante. On me dit d'écrire une demande à l'administration et de revenir chercher la réponse le lendemain. Les journaux anglais tiennent les numéros de plusieurs années à la disposition du public.

En face le n° 1 du boulevard de la Madeleine, Paris, il arrive que cinq ou six malheureuses dames doivent, quoique très pressées, faire queue devant les deux uniques cabinets du kiosque, exposées ainsi aux regards indiscrets et insolents des passants. (Depuis, ce kiosque a disparu — 1902.) On devrait avoir des kiosques dans toutes les rues principales ou bâtir des cabinets de toilette sous les rues.

En France, il faut que le contribuable (l'acquit de la taxe municipale sur les locaux d'habitation, 1902) aille ou envoie dans les bureaux du percepteur, y fasse queue devant le guichet et attende que les employés daignent recevoir son argent. Le Gouvernement n'a qu'à tripler le nombre des percepteurs. Le Gouvernement couvre facilement quelques millions de frais supplémentaires bien dépensés.

Le 21 octobre 1901, un banquier de Londres me donna un chèque sur le Comptoir National d'Escompte de Paris. Au Comptoir de la place de l'Opéra, 2, après m'avoir fait promener devant trois guichets différents, on me renvoya au siège social, 14, rue Bergère, Paris. Je fus obligé de remettre mon affaire à un autre jour. Après m'être payé une voiture conduite par un cocher insolent, à la rue Bergère, le 2 novembre 1901, à 2 1/2 heures de l'après-midi, j'entrai dans le Hall du Comptoir.

A gauche, je vis le guichet n° 1 : Inspection du Hall, à droite, le guichet n° 26 : Ordres de Bourse. Je fis un effort moral pour demander à un laquais, en apparence de grande importance, où je devais m'adresser ; il m'indiqua du doigt un guichet par là-bas. . . . Je me trompai et j'allai à un guichet à côté pour faire **queue** (1.). Mon tour arriva (2.), on me renvoya au n° 5 : Acceptations : Dépôt des chèques et reçus : Délivrance des numéros de paiements. Je fis **queue**. On me dit ici (3.) d'aller au milieu du Hall à la corbeille, à la tribune, et de mettre sur chacun de mes chèques deux timbres de 10 centimes, donc 4 de 10 centimes. En achetant ces 4 timbres, je me heurte à la grossièreté de l'employé qui fait le seigneur, mais le seigneur, c'était moi, et je tins bon ; je déclarai que j'étais journaliste et que j'allais tout décrire dans mon journal (c'était mon livre). (4.) Je revins au n° 5. Ici je fis **queue**. (5.) On me renvoya de nouveau à la corbeille, pour signer les chèques au verso.

A la corbeille, où je venais de reprendre la **queue** pour la quatrième fois, un inspecteur, attiré par le tapage, s'empressa autour de moi. Il gronda ou fit semblant de gronder les employés, qui savent bien que ces réprimandes ne portent pas, et me fit signer une fois sur chacun des deux timbres et une fois au-dessous des timbres, donc 4 signatures pour deux chèques. (6.) Je revins au guichet n° 5. Je fis **queue**. Un individu essaya de passer devant moi ; on me donna le n°. . . . (7.) Je me promenai 5 minutes ; on m'appela au guichet n° 7 : Payements N<sup>os</sup> Impairs. Je reçus 1250 fr. Je demandai de la monnaie pour 40 fr., expressément pour voir ce qui arriverait et pour l'écrire dans ce livre.

L'employé me renvoya (8.) au guichet n° 11 : Change : Échange de billets de banque, or et monnaie français. Je fis **queue**. J'obtins mes 4 pièces de 10 francs pour mes 2 pièces de 20 francs et je me retirai à 2 h. 50, en regrettant que cela n'ait duré que 20 minutes, car je m'étais promis d'écrire cette fumisterie ici dans mon livre. Lorsqu'il y a du monde, on pourrait attendre une heure. A Londres, cela demande 2 minutes et, au maximum, quand il y a du monde, 10 minutes.

Si, à Paris, on suppose que 1000 personnes seulement fassent queue, chaque fois 20 minutes chacune, devant un guichet quelconque, au bout d'une année de 300 jours, ces 1000 personnes auront attendu 100.000 heures, soit 11 ans et 7 mois, et en Angleterre elles n'attendraient qu'une moyenne de 5 minutes chacune, soit 25.000 heures, ce qui fait seulement 2 ans, 10 mois et 22 1/2 jours.

Je conclus que les employés et fonctionnaires de la France gâchent les forces de la nation et la



ruinent, et que leurs habitudes sont un danger national plus à craindre que les canons de l'ennemi, car nous vivons dans un siècle de coups de Bourse et de coups de plumes. Tandis qu'on pourrait réduire avec avantage pour la nation le nombre des fonctionnaires et des employés ou leur traitement, on pourrait augmenter le nombre des serviteurs utiles. Lorsqu'on veut augmenter le nombre de ces derniers, l'argent est toujours bien dépensé.

A la gare de Vintimille, pendant la saison d'hiver 1903/04, les voyageurs, comme un troupeau de moutons, restaient massés parmi les bagages dans la salle de visite et attendaient là de 10 à 20 minutes. Ce n'est que lorsque tous les effets qui devaient être vérifiés eurent été apportés que les douaniers français daignèrent faire leur devoir avec leur grossièreté traditionnelle.

A la gare du Nord, à Paris, en 1904, les douaniers, au lieu de commencer immédiatement la visite, font aussi attendre les voyageurs qui arrivent d'Angleterre.

C'est le Crédit Lyonnais et la Poste française qui battent tous les records des abus et de l'insolence, en France et dans le monde entier. Dans les bureaux de poste on fait queue, et en plus on est traité grossièrement. En France, surtout à Paris, et à Nice, en 1904, les employés des chemins de fer, de la douane, de la poste, des banques, des casinos, des hôtels, des restaurants, des magasins, etc., nous traitent, nous, le public, comme aucun de nous n'oserait, par délicatesse, les traiter. Du moment que les administrations spéciales et que l'État les laissent faire, je conseille au public de battre les employés insolents et je conseille aux étrangers de ne pas aller en France.

Le 6 novembre 1901, je m'achetai des gants de renne et j'allai envoyer 150 fr. par la poste de l'Hôtel-de-Ville, à Paris. J'obtins le reçu n° 349, et j'eus les gants tachés d'encre ; comme toujours, l'employé de la poste, comme ceux des banques, du reste, m'avait passé mon reçu non séché.

Je remis à l'avoué d'une dame, Me Sauvan, un document privé et confidentiel, à titre consultatif, et de nature à sauver l'honneur de cette dame. Cet homme me prévint que c'était tromper la magistrature et qu'il ne ferait pas usage de ce document. Au lieu de me le rendre, il me déclara plus tard qu'il l'avait perdu. J'écrivis au bâtonnier de l'ordre pour obtenir ce document. Le bâtonnier ne répondit même pas à ma lettre. Ce que cet avoué n'avait pas perdu de vue, c'était une note de 2000 fr. (faisant en tout, avec la note de son collègue, un avocat, 4000 fr. ; à mon avis, les deux ensemble ont pris 3500 fr. de trop). Ces deux hommes de loi ont voiture et chevaux et le profit de 3.500 fr., cela s'appelle le droit de gagner leur pain. Un feld-maréchal autrichien, soldat éclairé et distingué, eut par hasard connaissance de ce document et me serra les mains pour me féliciter ; je n'étais donc pas le seul à croire que j'avais bien agi dans la circonstance. Je n'aurais pas vendu ce document pour 100.000 francs. Devant la loi, Me Sauvan n'est coupable que d'une négligence passible d'une amende de 10 fr. peut-être. Cette loi de voleurs ne garantit pas la valeur morale que j'attache à ce document. Si je me fais justice moi-même et si je fouette ou si je tue cet homme pour le punir, la police me mettra en prison. Si par négligence, ou par un accident, je mets le feu à la maison de cet homme, la loi m'obligera au moyen de la police, sabre en main si c'est nécessaire, à dédommager Me Sauvan ou la compagnie d'assurances. Le Gouvernement me fait donc subir le droit du plus fort. C'est une justice de bandits.

Si Me Sauvan me discrédite à l'aide de ce document, qu'il fait peut-être circuler confidentiellement comme dossier secret, il aura tué moralement un rival dans la lutte sociale et il l'aura fait à bon marché en abusant de ma confiance. C'est-à-dire que lui, mon avoué, il jouait le rôle de la police dans mes affaires. C'est une trahison. L'art. 378 du code pénal dit que « toute personne dépositaire par état ou profession des secrets qu'un tiers lui confie, qui, hors des cas où la loi (les) l'oblige à se porter dénonciateur, aura révélé ces secrets sera (seront) punie, etc. . . . . »

Au vestiaire, dans les maisons privées et dans les endroits publics, les domestiques abîment les effets qu'on leur a confiés.

Dans les gares (Monte-Carlo !), à l'arrivée des trains, lorsqu'un homme est comparativement fort, il écarte avec violence les autres hommes, les femmes et les enfants pour entrer le premier dans le wagon.

Dans les rues de Paris, on est bousculé et on n'a pas le droit de s'en formaliser. Les théâtres, en France, sont sales, les fauteuils petits et inaccessibles, les ouvreuses insolentes, le public impoli. Exemple : le Théâtre des Variétés à Paris. En cas d'incendie, le public est perdu, les couloirs et les passages étant trop étroits et pas assez nombreux et les hommes écraseraient les femmes, comme nous l'avons déjà vu au Bazar de la rue Jean-Goujon, en 1897 ; et dire que c'était là encore un public plus recherché.

Le 5 août 1902, un gentleman anglais de manières fort vulgaires (tout est relatif) invita l'auteur de ce livre à monter dans l'express de Bordeaux-Paris qui s'ébranlait à ce moment. Si l'auteur n'avait pas obtempéré à sa politesse quelque peu déplacée, le gentleman anglais et l'auteur auraient manqué leur train ; l'Anglais, pour faire cette politesse, se serait séparé de sa charmante femme. Quel contraste avec les manières d'un nouveau-riche français, qui vient vous bousculer en même temps qu'il vous

lance un regard sanguinaire. On rencontre cependant en Angleterre des hommes assez bien habillés qui n'ont pas plus de culture morale qu'un animal. En (1904?), ne sachant pas où se trouvait le « *cloak-room* » de l'hôtel . . . . . à Littlehampton, Sussex, en Angleterre, et n'apercevant pas de domestique autour de moi auquel j'aurais pu confier mon chapeau et mon paletot, je déposai ces effets sur un canapé dans le vestibule. Au moment de quitter l'hôtel, je trouvai assis sur le canapé un gentleman et sa femelle. La sale bête, le gentleman, avait sous son derrière mon chapeau et mon paletot. Il ne s'excusa pas et il ne se leva même pas. Je dus arracher mes effets de dessous son derrière.

La police devrait, dans tous les pays du monde, donner, pendant les représentations, de fausses alarmes et faire évacuer les théâtres (*fire-drill*), tantôt l'un, tantôt l'autre, pour apprendre au public à se bien conduire en cas d'incendie (mica, asbeste, amiante, peinture lumineuse).

A la sortie des théâtres on est à court de voitures, et les messieurs bourgeois de Paris essaient toujours de vous prendre la voiture que vous avez envoyé chercher et que vous avez ainsi retenue. Dans les théâtres et même dans les restaurants, ces mêmes messieurs font de l'œil aux dames que vous accompagnez. J'ai remarqué deux frères gras et frisés qui en font métier. En 1899, à la Boîte à Fursy, j'étais dans une loge (au premier étage) ; ils sont venus regarder dans ma loge et, à la sortie, ont essayé de me bousculer et de faire de l'œil à la dame que j'accompagnais. Ils tombaient bien ces deux-là ; je guettais l'occasion et je la guetterai à l'avenir, car leur conduite mérite une leçon, bien que ce serait leur faire beaucoup d'honneur. Les garçons, dans les cafés, les appellent des comtes. Je n'ai pas besoin de prendre des renseignements sur eux ; on voit tout de suite que ces messieurs ne sont pas des Comtes du Faubourg St-Germain. Dans les restaurants on les reconnaît, ces sans-culottes (1789) portant monocle, entrent le chapeau sur la tête.

La femme, en France, est tellement sous la dépendance de son mari, qu'elle peut être légalement volée ou autrement ruinée par lui. Elle ne peut se défendre contre un mauvais mari, et les Français le sont presque tous. (Régime dotal : procuration du mari, et régime de la communauté ; biens paraphernaux.)

En juin 1904, j'ai eu sous les yeux une lettre d'une grande banque française datée de Paris et adressée à une de ses clientes de la manière suivante : « Madame Veuve de X. » J'ai conseillé à cette dame de changer de banquier.

En général, tant que la loi française restera à l'égard des rentières une loi de restriction, je conseille à toutes les dames françaises, avant de se marier, de mettre leurs capitaux en dépôt à l'étranger, dans une banque qui n'est pas française, pour éviter d'être les esclaves de leur mari et pour se soustraire aux ennuis que leur font les banquiers français.

Le manque d'hygiène, l'ignorance dans la vie conjugale (les excès), la misère et les persécutions morales qui attendent les enfants et leurs parents, le lait dénaturé, les enfants sevrés avant neuf mois accomplis, la défloration des enfants (détournement de mineurs), etc., sont la cause de la dépopulation de la France. Depuis 1850 à 1901, sa population a perdu ; d'autres disent qu'elle s'est accrue de 3 1/2 millions d'habitants, tandis que la Russie a augmenté de 62 millions, l'Allemagne de 20, la Grande-Bretagne et l'Autriche-Hongrie de 14, l'Italie de 8. Si la progression continue, en 1950, la population de la Russie aura triplé, celle de l'Allemagne sera de 90 millions, l'Angleterre et l'Autriche compteront 69 millions d'âmes, tandis que la France n'aura à peu près que 42 millions d'habitants, autant que l'Italie (je doute que les chiffres pour l'Italie soient exacts). Je déplore l'accroissement des populations de l'Europe, mais la France ne doit pas rester en arrière, si elle veut maintenir son rang.

16

● Les Français au pouvoir ont changé les anciens noms des rues. Au lieu de Rue Louis XIV, ils mettent Rue Pitou, mais personne ne connaît le Monsieur Pitou qu'ils cherchent à immortaliser pour gagner de l'influence pour le parti que représente ce Monsieur Pitou, qui est probablement le père du futur marquis de la Pitouiserie, gentleman portant monocle. Du moment que Louis XIV les incommode, ne serait-il pas plus loyal d'appeler la rue par un numéro, comme on le fait aux États-Unis, pour ne pas incommoder les gens avec Monsieur Pitou et pour ne pas faire voir au public qu'ils n'ont chassé la noblesse que pour se mettre eux-mêmes à sa place? Ils ont remplacé du mauvais par du pire, et ils croient naïvement que le peuple ne s'en aperçoit pas.

Je cite une loi à titre de curiosité : En France, la loi du 21 septembre 1893 interdit aux navires étrangers de transporter des marchandises d'un port français à un autre port français.

Les catastrophes, en France, se multiplient, le sentiment de responsabilité manque complètement.

Le 23 mars 1881, le Théâtre-Français de Nice brûle ; résultat : 62 morts et de nombreux blessés.

La catastrophe du chemin de fer de Saint-Mandé, le 26 juillet 1891, avec 49 morts et 150 blessés. Huit jours après, un nouvel accident à la gare St-Lazare.

En novembre 1899, des conduites d'eau se rompent et les quartiers de l'Europe et de St-Lazare, à Paris, sont menacés d'être inondés.



En 1900, on découvre les cadavres de deux sœurs martyrisées. Dans la même année, un petit garçon, également martyrisé, est découvert rue Vaneau.

Le 4 mai 1897, le terrible incendie du Bazar de la Charité, rue Jean-Goujon, qui fit 117 victimes.

L'ouverture de l'Exposition est marquée par l'effondrement de la passerelle du Globe au Champ de Mars (mai 1900), 15 personnes grièvement blessées ; quelques jours après, au Palais de la Femme un échafaudage s'effondre avec 3 ouvriers dessus, car on avait ouvert l'Exposition au public avant que tout ne fût achevé.

La Comédie-Française brûle le 8 mars 1900 et entraîne la mort d'une charmante actrice, M<sup>lle</sup> Henrion. Le désastre eût été effrayant si le public eût rempli le théâtre.

On vient de le rebâtir, en juillet 1900. A peine ouvert (en 1900), que le « *Matin* » du 19 décembre 1901 publie ceci : « Des crevasses annonciatrices d'une nouvelle catastrophe sont visibles à l'Opéra-Comique, bâti par M. Bernier, membre de l'Institut, qui aurait mal calculé la résistance des matériaux destinés à maîtriser la pression latérale des cintres, des baies, qu'il n'a pas opposé à la poussée des arcs des masses assez compactes en même temps qu'assez rigides. »

Abus et tortures dans toutes les maisons de correction (voyez le « *Matin* »).

A Roubaix, il se produit un effondrement de puits plusieurs fois par an.

Les faillites parisiennes déclarées en 1901 sont au nombre de 1418, dont 64 pour les banquiers et agents d'affaires, et, en 1902, de 1444, dont 36 pour les banquiers et agents d'affaires. (A Londres, les lois étant différentes, les banques sont plus sûres, mais les sociétés qui vivent de la fraude ou qui font banqueroute frauduleuse forment légion.)

En mai 1902, l'affaire Humbert-Crawford et la Rente viagère de Paris. Me fiant au « *Matin* », je dis qu'elle coûte aux dupes une centaine de millions de francs et que toute la magistrature, voire toute la République, y est impliquée.

Si l'on condamne à un mois de prison une personne qui a volé 250 francs, on aurait dû condamner Thérèse Humbert, qui a volé environ cent millions, à trente-trois mille trois cent trente-trois ans de prison et non à 5 ans de réclusion (condamnation après le verdict du 22 août 1903 d'un jury de la Seine, Paris).

Elle est protégée par des complices qui sont en position. L'indulgence pour Thérèse Humbert comparée aux impôts progressifs de M. Maurice Rouvier (voyez 2<sup>e</sup> partie, ch. IX, n<sup>o</sup> 3), fait ressortir la contradiction dans la morale des gouvernants et leur mauvaise foi. On devrait réformer le code sous tous les rapports. Sur la proposition de M. Georges Berry, la Chambre des Députés a décidé, le 13 novembre 1903, de nommer une commission d'enquête, qui n'aboutira naturellement pas, pour la vérification de l'accusation de complicité du Gouvernement dans l'affaire Humbert, faite par M<sup>e</sup> Labori le 26 août 1903 à la cour d'assises de Paris, car ces Messieurs se mettront d'accord, comme toujours dans des cas pareils. Au cours de la discussion, M. Marcel Sembat a accusé devant la Chambre M. Lépine, préfet de police de Paris, de complicité avec la famille Humbert. La police est affiliée à tous les escrocs.<sup>1</sup> Les journaux prétendent que Thérèse Humbert a £ 760.000 qu'elle cache dans une banque à Londres.

Voici un exemple stupéfiant. « *Evening Standard* » du 18 février 1904, Londres : *An ex-convict from Cardiff, William Watson, early in January 1904 prosecuted a young married woman named Elizabeth Matley on a charge of stealing about 10 shillings. Mr. Sheil sentenced her to two month's hard labour. She had served more than a month of this sentence when William Watson admitted that his evidence was false (perjury : Westminster Police-Court, 18 February 1904, London)*. Cet exemple forme un contraste avec la condamnation de Thérèse Humbert à 5 ans de prison, ou avec celle de Whitaker Wright à 7 ans de travaux forcés prononcée, le 26 janvier 1904, par Monsieur Bigham (*the severest punishment which the Act of Parliament admits, penal servitude for 7 years*). Ce contraste démontre que les classes n'ont pas le même droit devant la loi, partant que la peine n'est pas proportionnée à la faute, il démontre qu'il y a des classes privilégiées. S'il existe des classes privilégiées, on peut démontrer, l'équilibre entre les classes étant rompu, par l'enchaînement des idées du même système (ayant les mêmes rapports), que les droits politiques, civils et légaux (civiques) ne sont pas les mêmes pour tous les citoyens. Le contraste est encore plus marqué lorsqu'on compare la condamnation d'Elizabeth Matley à deux mois de travaux forcés pour le vol de dix shillings à la carrière de certains ministres qui ont commencé la vie dans la pauvreté et qui sont devenus des millionnaires entourés des attentions du monde officiel.

Le procès de Rennes, 1900, du capitaine Dreyfus, est le bouquet de l'intolérance de la bourgeoisie française; on y trouve un grand nombre de généraux et de magistrats parjures — lisez l'« *Aurore* » et les comptes rendus des tribunaux —; c'est comme dans le procès du Panama, qui était tellement

<sup>1</sup> L'auteur n'a pas l'intention d'accuser M. Lépine personnellement : M. Lépine subit les influences du Gouvernement.

à la mode qu'un monsieur de l'époque aurait eu honte de ne pas avoir eu un pied dans le plat.

Concluons :

Une drôle d'égalité avec des goujats, mais admettons-la toujours pour un moment. Alors les citoyens libres français n'ont pas le droit d'être les égaux de leur cocher ou de leur décrotteur de bottines. Lorsqu'une personne cultivée se révolte contre les insultes, les humiliations et les iniquités commises par leurs subordonnés, tels que les domestiques et employés, non seulement la police bourgeoise ne punit pas l'insulteur, mais elle trouve à l'excuser et cherche un faux témoignage, un prétexte mensonger pour punir l'insulté qui a osé montrer son amour-propre et sa dignité blessés devant le citoyen goujat, devant le citoyen orang-outang.

Ces personnes ignorantes et dépourvues de principes ne se contentent pas du droit d'égalité, elles veulent être au-dessus des personnes incontestablement plus civilisées qu'elles.

Vous, Messieurs, qui faites les lois et qui imposez à la noblesse française et aux propriétaires français d'immeubles et de capitaux l'égalité avec le peuple, vous avez institué le monopole commercial, industriel, professionnel, financier et politique à votre avantage matériel. Vous avez fait les lois encore à votre avantage. Lorsque vous parlez d'égalité, vous trompez le peuple, car vous êtes privilégiés par la loi. Vous souhaitez l'égalité morale et matérielle pour tout le monde, mais vous-mêmes, vous voulez être au-dessus de cette égalité. Vous êtes dépourvus du sentiment de réciprocité.

Les faits et les chiffres sont éloquentes et parlent par eux-mêmes. Dès lors, rapprochez ce fait terrifiant des milliards dépensés par la France (voyez mon traité de la Bourse) et rapprochez ces deux faits de l'affaire de l'ex-capitaine Alfred Dreyfus (le régime blanc bonnet et le régime bonnet blanc qui se disputent le droit de voler), et vous comprendrez que la liberté, l'égalité et la fraternité bourgeoises françaises sont une vaste fumisterie.

Tout ministre, ambassadeur, préfet de police, tout magistrat français de la révolution obéit au mot d'ordre qui est : « la mort à toute personne qui possède la moindre propriété ou qui a des habitudes honnêtes », naturellement dans le but de s'enrichir lui-même. Ce sont des parvenus qui sont au pouvoir et qui frappent avec cynisme tout ce qu'ils rencontrent ; ils tueraient leurs enfants s'ils y trouvaient le moindre avantage. Un honnête homme ne peut passer 24 heures à Paris sans être humilié une dizaine de fois par des goujats.

Ce n'est pas au nom de l'humanité que ces messieurs tolèrent la roulette de Monte-Carlo sur le territoire français, mais c'est pour y gagner de l'argent au prix de tous les crimes qui s'y commettent.

C'est le peuple français, avec la vieille noblesse française, qui, elle, est respectée par le monde civilisé, qui tous les deux sont volés par les sans-culottes parisiens (1789) et la bourgeoisie ignorante, cruelle, menteuse, malhonnête, une espèce d'aristocratie nouvelle, sans tradition et ayant beaucoup de prétentions. Nous trouvons dans cette aristocratie des garçons bouchers et des hôteliers qui sont en train de devenir des comtes ou qui le sont déjà.

Quel est l'état des finances françaises : Le Rio, accrédité en France, subissant des fluctuations qui donnent à réfléchir comme valeur de spéculation.

Le Suez, la seule bonne valeur française, gênée par le Transsibérien, les actions du Crédit Lyonnais et les autres banques florissantes, parce que ces banques exploitent le public.

Les valeurs industrielles nulles, à cause de la panique des sans-culottes au centre du pays, à Paris.

L'épargne du pays ne sait où se placer. Qu'acheter alors ? Du 3 % rente française. A la souscription du 21 décembre 1901, l'emprunt 3 % était couvert près de 25 fois.

C'est ce qui explique pourquoi elle est au-dessus du pair. Mais si cet état de choses continue, elle ne vaudra pas, à l'avenir, plus qu'une peseta espagnole. Les valeurs étrangères, la rente française et les salaires ne payent pas en 1904 de contributions directes. Et le Crédit Lyonnais a merveilleusement exploité les sentiments et l'état du pays pour le persuader de placer son épargne en Russie. Ce qui est une expérience dangereuse à faire, mais très lucrative pour le Crédit Lyonnais. A moins de circonstances imprévues, la Russie lâchera la France et gardera les milliards.

Depuis la 2<sup>e</sup> édition de ce livre, voici ce qui s'est passé : La Russie demanda au public français en mai 1904 £ 32.000.000 pour continuer la guerre contre le Japon qui avait commencé le 8 février 1904. Pour sauver leurs capitaux déjà engagés en Russie les Français furent obligés de couvrir cet emprunt à court terme et ils seront obligés de couvrir tous ceux dont la Russie pourra encore avoir besoin à l'avenir, pour éviter de cette manière l'institution d'un cours forcé.

L'« Écho de Paris » du (20?) mai 1904 croit savoir que la Russie négocie une triple alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie. La Russie serait mécontente de l'entente anglo-franco-italienne et espagnole du . . . . , du . . . . et du . . . . . 1903-04.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La convention anglo-française, préparée en 1903, fut signée le 8 IV 1904. L'entente anglo-franco-italienne et

Il faut croire que, pour couvrir les frais de cette guerre, la Russie demandera bientôt encore 100.000.000 de livres sterling au public français.

D'où la France tire-t-elle son argent ?

Les hôtels, robes, corsets, chapeaux, gants, bijoux, vins, théâtres, la prostitution, le baccara dans les cercles, la roulette de Monte-Carlo (une Principauté sans traités) et la solidarité bourgeoise sont la source de ses revenus. La France actuelle est la cocotte de l'Europe. Elle vit de la santé et de l'argent des étrangers. L'industrie honnête n'existe pas en France.

Le citoyen libre fait ce qu'il veut dans les limites de la réciprocité. Il perd momentanément ses droits de citoyen libre lorsqu'il dépasse ces limites. Les personnes ignorantes dépassent ces limites d'une façon ininterrompue ; si ce n'est de fait, elles le font par la pensée et elles perdent en permanence leurs droits de citoyens libres.

Il est inadmissible que des hommes qui ne savent pas être libres le soient ; il est évident que les Français ne savent plus se gouverner eux-mêmes et que leur anarchie est un exemple dangereux pour les autres peuples. Les nations moralement inférieures sont plus heureuses sous la domination d'une nation plus éclairée qu'elles, lorsque cette nation plus éclairée est intègre.

C'est à l'Allemagne que le rôle incombe de mettre la France à la raison, de combattre le socialisme européen et la suppression du droit de la propriété matérielle et morale.

Il est dommage que cette nation glorieuse, qui est appelée, par sa position géographique et grâce au ramollissement des nations catholiques, à gouverner l'Europe et le monde entier, ne soit pas intègre : Malheur à celles des nations qu'elle domine déjà et à celles qu'elle dominera encore, peut-être. Je n'ai rien vu de plus cruel et provocant que les bourgeois allemands ; leurs persécutions continuelles contre les Polonais, les Alsaciens et les Nègres en Afrique me font involontairement penser à un homme qui donne un soufflet à une femme. Je n'ai jamais vu un Allemand courageux, lorsqu'il avait affaire à un monsieur qui pouvait lui taper dessus, à part quelques exceptions dans la vieille noblesse allemande.

Le 10 décembre 1901, au Reichstag, le Prince Ferdinand Radziwill a développé en langage modéré l'interpellation déposée par le parti polonais, avec l'appui du centre catholique, sur les événements de Wrzesnia en Posnanie (ou de Wreschen, c'est le même nom germanisé).

Voici les événements en deux mots :

Un décret gouvernemental ordonnant l'usage exclusif de la langue allemande dans les cours d'instruction religieuse, des enfants qui ont parlé le polonais ont été fouettés jusqu'au sang par des gardes-chiourme, tandis que les parents qui se sont opposés à ce que leurs enfants fussent brutalisés, ont été condamnés à plusieurs mois de prison.

Voici une phrase de la réponse du chancelier impérial, comte de Bulow :<sup>1</sup> « Pour moi, rien ne peut être péremptoire, excepté la raison d'État de ce pays et le devoir vis-à-vis de la race allemande. » Le chancelier approuve officiellement la persécution contre les Polonais et assure que, sous ce rapport, l'Allemagne agit de concert avec la Russie. A ce peuple proscrit, il ne reste plus que l'usage en commun de la vieille langue de ses ancêtres, que les Russes et les Allemands veulent lui arracher.

Les coups de fouet prouvent que la constitution allemande n'est qu'un leurre et qu'elle ne protège pas la liberté individuelle. De plus, on voit que, sous ce rapport, les Allemands ne sont pas plus civilisés que les Russes. La constitution allemande ne protège le droit de réciprocité, donc de la propriété (car l'un ne se comprend pas sans l'autre) que pour les Allemands, et les Polonais sont exclus de cette réciprocité. Je n'aime pas à le dire, mais je trouve nécessaire d'exprimer franchement mon opinion sur ces faits : les Polonais n'obtiendront la justice que le jour où l'Allemagne sera républicaine.

La noblesse polonaise devrait loyalement s'unir à la bourgeoisie et à la démagogie allemandes contre la noblesse allemande, autrement elle continuera à être dupée par les uns comme par les autres.

Ce n'est pas pour l'honneur d'être assis dans un salon avec la noblesse allemande, je veux l'espérer, qu'on sacrifie ses intérêts matériels. Entre égaux, cet honneur ne se paye pas.

Les conservateurs allemands reprochent aux socialistes de vouloir supprimer le droit de propriété ; que font-ils eux-mêmes de mieux lorsqu'ils mettent les Polonais hors la loi ?

Les Allemands armés font violence aux Polonais désarmés, tout comme un homme qui donne un coup de poing dans la figure d'une dame. Et le chancelier de l'empire, en approuvant cet acte devant

espagnole a été conclue dans le but de resserrer les liens de solidarité entre ces nations, malheureusement dans l'intention de développer les monopoles et les trusts et non dans le but de consolider sur la terre le système de la réciprocité. Cependant l'existence des liens de solidarité amène par-dessus une pyramide de victimes le régime de la réciprocité. L'entente est un progrès (mais elle n'est pas garantie par une armée : Relations tendues du 16 VI 1905 entre l'Allemagne et la France sur la question du Maroc).

<sup>1</sup> Le nom d'origine du comte de Bulow est très probablement polonais. Peut-être : Bylowski ou Bulkowski. Le nom Bulow a dû être forgé dans un but de germanisation.

le Reichstag, a donné en public un soufflet à la dame la plus glorieuse du monde : à la civilisation.

Ces hommes d'État ignorants discréditent la société et nous mènent à la suppression du droit de propriété. Il va sans dire que les socialistes auront renversé ce Gouvernement d'ici à 1960.

La suppression du droit de propriété est une locution vague qui a besoin d'être expliquée : Le propriétaire actuel sera remplacé, au moyen du vol, par un nouveau propriétaire, le voleur et ce nouveau propriétaire réclamera le droit de la propriété volée pour conserver ce qu'il aura volé.

L'Empereur allemand, Guillaume II (de Hohenzollern), est né le 27 I 1859 et a été couronné en 1888. Les personnes vieilles sont rusées, les personnes jeunes sont relativement énergiques, mais naïves, c'est pour cette raison que j'indique toujours l'âge des personnes qui occupent mon attention (Les conseillers illégitimes contre conseillers légitimes ; *die Nebenregierung*, la camarilla).

J'ai la conviction que S. M. l'Empereur allemand est trop grand seigneur pour continuer l'erreur de ses ministres et qu'il nous arrachera au danger qui nous menace tous, en congédiant, pour commencer, le comte de Bulow, à cause de la raison d'État qu'il professe.

Et moi, l'auteur de ce livre, je peux affirmer au comte Bulow, sous la foi du serment, que si les autorités prussiennes avaient fouetté des enfants m'appartenant, j'aurais tué le comte Bulow à bout portant d'un seul coup de revolver, pour me soustraire ensuite, en me donnant la mort, à la torture qui m'attendrait.

J'ai assisté à Halle au duel d'un Monsieur de Bulow ; je me doutais déjà pour quels droits ce gentilhomme s'exposait à des écorchures, car il est inutile de dire qu'il ne se battait pas au pistolet.

Tout de suite après ce duel, il y en avait 37 à 40 d'inscrits pour ce jour-là, je me rappelle les mots du camarade qui m'accompagnait ; il me disait : « Parlez en allemand, car autrement on vous provoquera en duel. » On se lançait un petit coup d'œil impoli ou on se marchait sur le pied l'un de l'autre avec l'intention de ne pas faire des excuses, pour ensuite se tailler les joues avec des rasoirs. Quelle atmosphère de Zoulous j'ai respiré dans ce « Fechtboden ». Faut-il que je rappelle aux Prussiens que la Prusse, dont la population rurale est slave, était une province du Royaume de Pologne ? Les ingrats ! Que seraient-ils aujourd'hui, si les Polonais les avaient traités alors comme ils traitent eux-mêmes les Polonais aujourd'hui ? (Albert de Brandebourg prêta à Cracovie, en 1525, le serment d'hommage à genoux au Roi Sigismond de Pologne.)

Je reproduis ici les faits de l'affaire de Wrzesnia que je copie dans le « Matin » de Paris, du 13 décembre 1901 :

« Un matin, dans la petite ville de Wrzesnia, sur l'ordre des inspecteurs, on ferma les portes de l'école ; et alors . . . Oh ! alors, on vit un spectacle glorieux.

« De pauvres petits êtres de trois et quatre ans, des fillettes blondes, des bambins aux yeux bleus furent rudement appréhendés au collet, déshabillés et fouettés de verges, fouettés jusqu'à ce que le sang jaillît, fouettés jusqu'à ce qu'ils restassent sans forces sur le carreau. Quelques-uns des plus grands se débattirent dans un accès de rage qui secoua tout leur frêle corps ; mais, mordieu ! les inspecteurs prussiens furent les plus forts : un coup de poing en plein visage eut vite raison des rebelles et le knout mata les révoltés . . . . . Cependant, onze heures sonnaient au beffroi du village, et dans les chaumières les mères ne voyaient point revenir leurs tout petits. Quelques-unes allèrent jusqu'à l'école ; et alors, derrière les portes verrouillées, elles entendirent les sanglots et les gémissements de leurs enfants qu'on domptait. Elles se ruèrent sur les murailles, comme pour les déchirer de leurs ongles, et à coups de pierre cassèrent les vitres. Elles parvinrent enfin jusqu'à la salle d'école, et là trouvèrent ceux qu'elles cherchaient ; ce n'étaient que figures violacées, menottes sanglantes, jambes boursoufflées. Une fillette avait le pouce brisé et un garçonnet la mâchoire fendue ; le sang, un sang vermeil, rougissait les dalles blanches . . . Ce n'est pas tout pourtant ; où irait-on, je vous le demande, si les femmes avaient le droit de casser les vitres d'une école et de soustraire à des châtiments impériaux des enfants rebelles ? . . . . . Autant dire alors qu'on aurait le droit de violer la loi, de désobéir aux rescrits, de narguer l'Empereur.

« Le tribunal de Gniezen s'assembla, et devant lui les mères coupables comparurent. L'une, la femme Piosecka, fut condamnée à deux ans et demi de prison. N'était-ce pas justice ? Elle avait insulté l'inspecteur ! . . . . . Trois autres mères furent condamnées à un an . . . . . Des enfants de treize et quatorze ans, frères des petits martyrs, furent condamnés à quinze mois et, l'audience terminée, conduits chaînes aux mains à la prison ; il faut, voyez-vous, empêcher la graine de traître de pousser.

« Et comme les chaumières étaient vides, comme autour des foyers éteints et silencieux de pauvres êtres hâves et décharnés se pressaient en frissonnant, comme les mères n'étaient plus là pour donner

la becquée aux petits, alors le Gouvernement impérial montra combien, malgré tout, son cœur était plein de mansuétude : il envoya toutes ces nichées dans des maisons de correction. . . . »<sup>1</sup>

Le 5 juin 1902, S. M. l'Empereur Guillaume a prononcé un discours à Marienbourg. Il parla de l'arrogance des Polonais et, pour sauver les intérêts allemands, il ordonna leur persécution. Qui prend l'argent ? et à qui le prend-on ? Les Polonais désarmés n'enlèvent pas aux Allemands armés leur propriété. Par contre, les Allemands sont sur le sol polonais et il est singulier d'entendre ceux qui ont fait le partage de la Pologne se plaindre de l'arrogance des Polonais ; du moins c'est contre le bon sens et la logique. Je crois que c'est leur mauvaise conscience qui s'agite devant le spectre du Polonais mourant. Ces messieurs invoquent un Dieu et la justice, mais ils n'ont ni un Dieu, ni le sentiment de la justice ; en prétextant la justice, ils profitent du droit du plus fort pour exterminer les Polonais. Il est inadmissible que ceux qui ont envahi la Pologne soient les victimes des Polonais. Cela est un argument de mauvaise foi. C'est la fable du loup et de l'agneau. (Fable de Jean de La Fontaine, 1621-1695.)

Voici le passage en question de son discours du 5 VI 1902, au banquet de Marienbourg, dans la Prusse occidentale, au lendemain du dépôt, au Landtag de Prusse, du projet de loi sur la germanisation de la Pologne prussienne : « Marienbourg fut non seulement le berceau de la civilisation chrétienne ; mais aussi, elle est et restera la forteresse de l'élément allemand à la frontière. Or, l'arrogance polonaise nous opprime de plus en plus, et je me vois obligé d'adresser à mon peuple un appel qui le mette en garde contre le Polonisme, et qui protège contre lui **notre bien national**. (Quel cynisme!) Ici, dans le Marienbourg, j'exprime l'espoir que tous les frères de l'Ordre de Saint-Jean se lèveront comme un seul homme, si je m'adresse à eux pour défendre la civilisation et les mœurs allemandes. Aujourd'hui et demain, comme dans le passé, nous avons à combattre un **ennemi**<sup>2</sup> commun. . . . » Guillaume II juge les autres par ce qu'il est lui-même. Il me fait frémir d'une juste indignation. Que Votre Majesté veuille bien expliquer au public instruit comment au point de vue de la morale les Comtes Zollern ont fait pour devenir Empereurs allemands ? Au point de vue de la réciprocité mathématique, Monsieur le Duc, vous n'êtes pas plus Empereur allemand ou Roi de Prusse que moi, l'auteur de ce livre. Il est certain, Votre Majesté, que ce ne sont pas les Polonais qui refusent le trône de Hanovre et le grand-duché de Brunswick (1866) au duc de Cumberland.

Sous le règne de Guillaume I<sup>er</sup>, malgré le traité de Londres de 1852, M. de Bismarck (Otto de Bismarck, 1815-1898 ; socialisme d'État. Les légistes sur le continent européen ont puisé dans le droit romain, dès le XV<sup>e</sup> siècle [invention de l'imprimerie en 1444], des arguments en faveur de la centralisation administrative) enleva au Danemark, en 1864, au profit de la Prusse, le Holstein, le Schlesvig et le Lauenbourg. C'est la possession des Détroits le Sund, le Grand et le Petit-Belt que la Prusse convoitait en 1904. L'Angleterre et la Russie s'opposèrent toujours à ce que l'Allemagne puisse interdire avec ses canons le passage entre la mer Baltique et la mer du Nord. (Danemark et Suède : 1658 ; Danemark, Suède et Russie : 1759 et « *mare clausum* » 1780. En 1857, le Danemark signa un traité qui garantit la liberté de la navigation pour tous les pays dans la mer Baltique.)

La fédération allemande (le Reichstag et les Landtags) convoitait en 1904 le Danemark (le Rigsdag ou Parlement, le Landsting ou Sénat, le Folkething ou Chambre des députés), la ● Hollande (ou Pays-Bas : Nederland ; Constitution de 1887 : loi de succession au trône. Wilhelmine, Princesse d'Orange-Nassau, Duchesse de Mecklembourg, née en 1880, Reine de Hollande depuis 1890, a épousé en 1901 Henri, Duc de Mecklembourg, Prince de Wenden et de Schwerin, né en 1875), la ● Belgique (les Flamands ont de la sympathie pour l'Allemagne et sont hostiles aux Wallons ; ces derniers sont d'origine gauloise ; ¶), les Provinces Baltiques de la Russie, Pétersbourg, Varsovie, Cracovie, Lemberg, Vienne, la Suisse et Paris, elle désire enfin créer l'Empire d'Europe. Le monde instruit sait que le sceptre du Saint-Empire romain germanique, qui date de 962 (Otton I<sup>er</sup>, 936-973), a appartenu avec quelques interruptions de 1273 à 1806 (abdication de François II) aux ● Habsbourg<sup>3</sup> qui ont pour

<sup>1</sup> En 1904, les Allemands ont commis dans les écoles de Bukowiec, en Posnanie, des actes de cruauté sur les enfants polonais. Landtag prussien, le 3 III 1908, fragment du discours du député polonais, Monsieur Stichel : « On enlève aux enfants le droit à leur langue maternelle, on change les noms des personnes et des lieux polonais ; on restreint, pour les Polonais, le droit de vote ; on frappe de punitions draconiennes les rédacteurs polonais. C'est avec de l'argent comptant, avec la ruse, par conséquent avec des moyens indignes d'un État que l'on combat les Polonais. (Bruits et désordre. Le président rappelle l'orateur à l'ordre.)

« On construit des maisons sur les terres des Polonais, et on force ceux-ci à vivre dans des trous et des fossés. Après toutes ces misères, on applique la loi d'expropriation, cette élucubration d'un cerveau malade. »

<sup>2</sup> Un Empereur qui avoue qu'il est l'ennemi de ses Sujets !

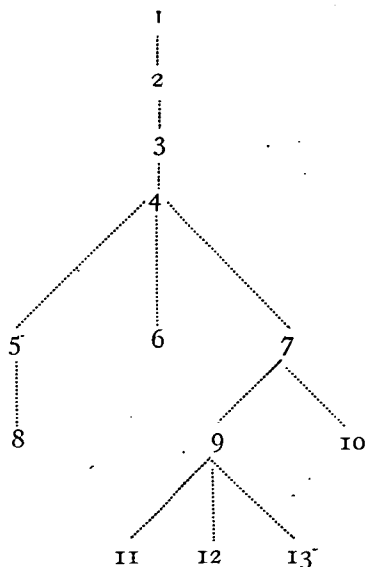
<sup>3</sup> Rodolphe III, de Habsbourg, enleva à Ottocar de Bohême l'Autriche supérieure, l'Autriche inférieure, la Styrie et Carniola. Il fut élu roi d'Allemagne, av. le 29 IX 1273, mort en 1291, et prit le nom de Rodolphe I. Il est le fondateur de la dynastie des Habsbourg. Souche : Gontran-le-Riche, comte d'Altenbourg, 952, château fort, en 1904 en ruines, dans le canton d'Argovie, en Suisse. Le nom de Habsburg provient du château de Habichtsburg, bâti par l'évêque Werner (1001-1029) au bord de l'Aar, en Suisse, dans le canton d'Argovie. Albert Comte de Habsburg

devise : *Austriae Est Imperare Orbi Universo* quoique de droit le trône allemand n'ait jamais cessé d'être électif. Après les guerres de Napoléon I<sup>er</sup> (1793-1796-1806-1815), au Congrès de Vienne, on constitua en 1815 la Confédération germanique. L'Autriche et les Habsbourg en furent exclus, en 1866, par Guillaume I<sup>er</sup> (1861-1888), Roi de Prusse, après la bataille de Sadowa, qu'il gagna sur les Autrichiens. En 1866, la Prusse (le Landtag ou Chambre des députés) s'incorpora une quantité de petits États germaniques et imposa à plusieurs autres États germaniques une convention en vertu de laquelle elle organise et commande, en 1904, les forces militaires de ces principautés. Guillaume I<sup>er</sup> enleva ensuite, en 1871, cinq milliards de francs, l'Alsace et une partie de la Lorraine (le Landesausschuss) à la France et se fit couronner Empereur allemand le 18 janvier 1871. Il est le 22<sup>e</sup> descendant de Conrad I<sup>er</sup>, premier burgrave de Nuremberg (1192?), le 18<sup>e</sup> Électeur de Brandebourg (1417), le 12<sup>e</sup> duc de Prusse (1525), le 7<sup>e</sup> Roi de Prusse (1701) et le 1<sup>er</sup> Empereur allemand (1871) de la famille des princes Hohenzollern, et Guillaume II, en 1904, est le 3<sup>e</sup> Empereur allemand.

En 1904, la succession de Lippe-Detmold (139.000 habitants ; principauté entre le Hanovre et la Westphalie) revient de droit aux Lippe-Biesterfeld, la branche aînée de la famille. Il existe aussi une branche puînée des Lippe-Biesterfeld-Weissenfeld et une branche cadette des Schaumbourg-Lippe. Le prince Adolphe de Schaumbourg-Lippe, marié à la Princesse Victoria Hohenzollern, est le beau-frère de Guillaume II Hohenzollern. C'est à ce dernier que l'Empereur veut au nom du droit du plus fort que les juges du conflit injustement renouvelé par S. M., attribuent Lippe-Detmold. Selon mon opinion il n'existe pas de preuves pour établir que les princes Hohenzollern de 1904 sont des comtes Zollern de IIII, par contre il existe de nombreuses preuves pour démontrer que la puissance matérielle et morale des Hohenzollern a été acquise par l'astuce et par la violence.

Encore quelques mots sur les Prussiens allemands avant de continuer. Les Prussiens exagèrent le militarisme au point d'imposer avec grossièreté l'étiquette militaire aux civils. L'étiquette militaire est bienfaisante, mais la grossièreté du droit du plus fort est une lâcheté qui anéantit la liberté individuelle. La vie bien réglementée contribue à la richesse et au bonheur de l'homme privé, mais il ne faut pas exagérer cette harmonie au point de faire d'un homme, ou d'une vieille femme, ou d'un enfant des machines qu'on place dans une caserne. Ce n'est pas le pays qui sert l'armée, mais c'est l'armée qui sert le pays. Les Prussiens sont impolis et arrogants, leur succès leur a tourné la tête. Ils s'imaginent qu'ils sont de toutes les façons mieux que tous les autres êtres humains de la terre. En effet, le hasard les a placés — après les Anglais — à la tête de la civilisation, mais ce n'est pas leur mérite, c'est le mérite

en 1153 (Souabe). Charles VI, mort le 20 X 1740, est le dernier Empereur d'Allemagne de la maison de Habsbourg. Sa fille Marie-Thérèse, née le 13 V 1717, morte le 29 XI 1780, épousa le 12 II 1736 François III Étienne, duc de Lorraine et grand-duc de Toscane. François III devint, le 13 IX 1745, Roi des Romains et Empereur d'Allemagne sous le nom de François I, mort le 18 VIII 1765. Il est le fondateur de la dynastie des Habsbourg-Lorraine. Souche des ducs de Lorraine : Everard III, Comte dans le Nordgau (district du Nord, Basse-Alsace, en 1904), 898. François-Joseph I, né le 18 VIII 1830, av. en Autriche le 2 XII 1848, av. en Hongrie, le 8 VI 1867 ; l'héritier présomptif, en 1904, l'Archiduc François-Ferdinand (Salonika ; le Reichsrath).



1) François I<sup>er</sup> de Lorraine, époux de Marie-Thérèse de Habsbourg ; 2) Léopold II ; 3) l'Empereur François II ; 4) l'Archiduc François ; 5) l'Empereur d'Autriche François-Joseph, époux d'Elizabèthe, assassinée en 1898 ; 6) l'Empereur du Mexique Maximilien, exécuté en 1867 ; 7) Charles-Louis, 1833-1896 ; 8) l'Archiduc Rudolph, tué en 1889, époux de Stéphanie ; 9) Franz-Ferdinand, né en 1863, marié morganatiquement en 1900 à Sophie, Comtesse Chotek : Princesse de Hohenberg ; 10) Otto-François, époux de Marie de Saxe ; 11) Sophie, née en 1901 ; 12) Maximilien, né en 1902 ; 13) Ernest, né en 1904. (Le port de Cattaro : le mont Lonzer appartient au Monténégro ; le port Sebenico.)



des circonstances. Toute autre nation, à leur place, aurait remporté les **mêmes succès** qu'ils ont eus. Parmi les aveugles, le borgne est roi.

Les Américains du Sud et du Nord peuvent facilement être conquis par l'Europe ; nous devrions y penser sérieusement, car plus tard nous en souffrirons beaucoup. Ils sont, par leurs idées, un danger pour l'Europe, et plus tard ils seront un danger par leur nombre. Le nombre de la population des États-Unis de l'Amérique du Nord pourrait atteindre à l'avenir le chiffre d'environ 800.000.000. Les peuples du globe, les peuples jeunes, comme les Américains surtout, ne sont pas habitués à être libres. Leur idée de liberté, c'est d'humilier les particuliers relativement cultivés, de détruire leur amour-propre, c'est-à-dire de leur interdire le droit de posséder une propriété morale et, surtout, c'est de supprimer le droit qui existe de la propriété matérielle au profit de la communauté des prolétaires ; de fait, ils sont les esclaves des trusts et de la bourgeoisie. Les peuples, en 1904, ne sentent pas assez le besoin de s'élever moralement eux-mêmes au niveau des personnes relativement cultivées et cherchent le moyen de rabaisser ces personnes à leur niveau.

J'espère que les Américains ne m'en voudront pas : je n'ai pas de haine contre eux, et je sais apprécier leurs qualités. Dans ce livre je les malmène sans méchanceté en décrivant une partie d'échecs politiques. Personnellement, je pense que si j'étais né Citoyen américain, j'aurais mené une existence moins tourmentée que celle que mes rivaux m'ont fait subir ici.

En faisant la balance des qualités et des défauts de chaque pays, je conclus que l'Angleterre est encore le pays le plus civilisé du monde (Neptune, dieu de la mer, époux d'Amphitrite) et je me vouerai toujours pour l'Angleterre. Hélas !... je ne puis lui offrir qu'une santé douteuse et ma plume ; la plus belle fille de France et de Navarre ne peut donner que ce qu'elle a. L'Angleterre est *au moins* d'un siècle plus civilisée que le reste du globe. Tout est bon par rapport à ce qui est moins bon, et tout est mauvais par rapport à ce qui est mieux. ● L'Angleterre a besoin de l'union des peuples parlant la langue anglaise, préparant ainsi celle de toutes les nations protestantes. Les Irlandais (*Erse dialect, an Irish kilt; home rule* : les Irlandais désirent en 1904 avoir un parlement irlandais, à Dublin) seront absorbés par les Anglais à cause de la liberté que les Anglais leur ont accordée de siéger dans le parlement anglais, à Londres (Il y a ici un secret d'État).

36

Il me semble que les 4.700.000 Irlandais perdraient matériellement dans le cas où une séparation de l'Angleterre se produirait, car ils perdraient l'avantage qu'ils peuvent tirer des colonies anglaises et le prestige d'être partie d'une nation de 41 millions d'habitants. L'Irlande (la rivière Shannon, capitale Dublin ; *Erin*, ancien nom de l'Irlande), peuplée primitivement par les Celtes, fut conquise par Henri II, Roi d'Angleterre, en 1155 et définitivement soumise en 1318, lorsque Robert Bruce fut vaincu. L'acte d'union fut voté par le parlement britannique en 1800. En 1318 les Anglais étaient un mélange d'Aborigènes, de Celtes, de Romains, d'Angles, de Saxons, de Danois et de Normands. Sous Jacques I<sup>er</sup>, depuis 1603, aussi de Pictes et de Scots. L'acte d'union entre l'Écosse (4.065.000 habitants) et l'Angleterre fut voté par le parlement britannique en 1707. Les Anglais embrassèrent le protestantisme en 1531 (1324), les Irlandais sont encore catholiques en 1904 (*The National Anthem, Rule Britannia*).

Depuis la guerre avec le Transvaal, l'Angleterre est entrée dans la politique du militarisme. Elle a montré à l'Europe que son armée de terre est inférieure à une armée moderne en nombre égal à la sienne. Elle aura besoin dorénavant de beaucoup d'argent, pour instituer la conscription. L'homme d'État qui attaquera les traités de la Banque d'Angleterre et le Stock Exchange — *Usury Laws (q. v.) were repealed in 1839* — deviendra premier ministre du Royaume-Uni, voire de l'Empire (et du reste...!). Il devra former une alliance sur des idées de justice (une alliance protestante ou catholique réformée?), ce qui n'empêche pas qu'il devra détruire la flotte allemande, autrement l'Angleterre deviendra une province allemande. L'Angleterre a intérêt à semer la division en Europe et à maintenir l'équilibre entre les Puissances européennes divisées. Cependant elle ne pourra pas empêcher la création en Europe, dans un avenir peu éloigné, d'un Empire de l'Europe. Cet Empire essayera de subjuguier la Grande-Bretagne, l'Irlande et les possessions anglaises : L'Angleterre, dès 1904, dans sa politique doit s'inspirer de cette probabilité. ● Je résume sa politique extérieure : destruction de la flotte allemande (*a 10 per cent margin above the two strongest Powers in large armoured ships; the period at which battleships, cruisers and destroyers fall obsolete shorter than that of its principal naval rival; to include in the programme provision to replace such obsolete ships*), alliance de la Justice (du droit de la propriété)<sup>1</sup>, protection des Indes,

9

<sup>1</sup> *Divide ut imperes* : les événements diplomatiques du passé et ceux du présent prouvent que l'Angleterre appuie, dans tous les pays, les intermédiaires contre les rentiers (les dissidents contre les orthodoxes ; la bourgeoisie contre la noblesse ; les libéraux contre les conservateurs ; la démagogie). L'Angleterre soutient, cependant, le plus faible contre le plus fort ; mais elle ne poursuit pas, en faisant cela, une idée morale, une idée de justice, elle cherche son intérêt matériel. Elle abandonne et trahit ses protégés et ses amis pour une compensation.

par rapport à la Russie, et du Canada ; et sa politique intérieure : union de l'Empire (le Roi prend le titre d'**Empereur d'Angleterre** ou d'Empereur des Anglais), gymnastique, Justice (la réciprocité), tolérance, flotte, armée (service universel obligatoire d'un an.<sup>1</sup> Les canons de fabrication anglaise : tous les canons que l'Allemagne vend à l'étranger sont pourvus d'une hausse défectueuse et peuvent éclater), libre-échange, commerce, Londres un port de mer (*two to two and a half million pounds*; le lord-maire et les chérifs de la Cité de Londres, *the lord mayor, the sheriffs, the livery, the alderman, a common councilman, the common council, the corporation, the Guildhall, a Guildhall reception, to receive the freedom of the City*), réforme financière, consolidation, réforme et modernisation de son aristocratie (la tradition et le *business* se donnant la main, y compris les colonies dans le but de consolider le système de la réciprocité).<sup>2</sup>

(Édouard VII est né le 9 novembre 1841 ; S. M. monta sur le trône le 22-24 janvier 1901. Édouard VII est de la famille « Wéttin ». Cette famille est originaire de la Souabe méridionale. Elle paraît authentiquement dès 919 en la personne de Thiadmar Wettin. Sa mère, la Reine Victoria, était une Princesse Guelph. L'héritier présomptif, le Prince de Galles, est né le 3 juin 1865.)

55 ● Le système du protectionnisme a été inauguré, en 1833, par la Prusse : *der deutsche Zollverein*. L'exemple a été suivi successivement par l'Autriche-Hongrie en (1878?), ensuite par la France, l'Italie, la Russie, etc., dans le but de favoriser les classes de propriétaires rivales entre elles, les fabricants,

<sup>1</sup> *One year's compulsory service: the effective strength of the Army is to be maintained either by inducements to re-enlist or by compulsory drawing of lots. Compulsory military service requires an extra annual cost of £ 8.000.000.* En 1904 : l'armée régulière et sa réserve ; pour la défense du territoire national : la milice et la yeomanry ; les volontaires.

<sup>2</sup> Les nobles anglais se marient en 1904 avec des filles de bourgeois enrichis et avec des Juives, les nobles non titrés travaillent ; le Roi confère des titres de noblesse aux bourgeois (l'intermédiaire, l'usurier) qui se sont enrichis. Les nobles anglais n'ont pas en 1904 de quartiers de noblesse.

<i>The membership of the House of Lords, exclusive of peers of the blood royal and the Spiritual Lords was at the beginning of.....</i>			
.....	1848	number of peers	421
in.....	1868	"	426
".....	1888	"	525
".....	1904	"	552
on the 4 <sup>th</sup> XII.....	1908	"	592

*From 1898 inclusive to 1908 inclusive 71 peerages have been created.*

*The peers were in 1908 : 405 English peers, 173 Irish and 87 Scottish, together 665.*

*(Select Committee ; 4 XII 1908.)*

La Noblesse titrée anglaise : il y a en l'année :

1775 révolue... 15	} « Dukes » (Most Noble; His Grace).
1815 " ... 18	
1904 " ... 22	
1908 " ... 22	
1775 " ... 1	} « Marquesses » (Most Honourable).
1815 " ... 13	
1904 " ... 23	
1908 " ... 23	
1775 " ... 6	} « Earls » (Right Honourable).
1815 " ... 42	
1904 " ... 142	
1908 " ... 142	
1775 " ... 7	} « Viscounts » (Right Honourable).
1815 " ... 14	
1904 " ... 38	
1908 " ... 45	
1908 " ... 24	} « Bishops » (Right Reverend).
1775 " ... 42	
1815 " ... 97	
1904 " ... 321	
1908 " ... 357	} « Barons » (Right Honourable).

*(Post Office London Directory for 1909, page 2. 193.)*

1775 révolue.. 71	} personnes titrées.
1815 " ... 184	
1904 " ... 546	
1908 " ... 589	

Le premier titre de Duc, Fitzalan-Howard, Duc de Norfolk, fut créé en 1483 ; le premier titre de Marquis, Montagu Paulet, Marquis de Winchester, en 1551 ; le premier titre de Comte, Chetwynd-Talbot, Comte de Shrewsbury, en 1442 ; le premier titre de Vicomte, Devereux, Vicomte de Hereford, en 1550 ; le premier titre de Baron, Stourton, Baron de Mowbray, en 1283 ; le premier Baronnet (Baronet) en 1611.

Les titres de certaines familles éteintes ne sont pas enregistrés dans le tableau ci-dessus.

*Precedence (to take precedence of, to precede, to rank) : 1) Peers of England, 2) of Scotland, 3) of Great Britain, 4) of Ireland and, 5) of the United Kingdom, 6) Knights and, 7) Esquires (the official and Court circles, the aristocracy; the nobility, the gentry; a gentleman; 1).*

industriels et les agrariens (*the manufacturers and the agrarian class*), aux dépens des autres classes et de permettre aux Gouvernements de prélever des revenus pour couvrir les dépenses militaires (*preferential trade, preferential rates, protective tariffs, differential duties, a retaliatory duty, special surtax upon products imported, imperial customs union, protection, free trade, free traders, protectionists, ministerialists, unionists, supporters, followers, the opposition, home rulers, a constitutional development, a federal government, to grant a responsible government to, to grant self-government, independence under the Crown, tariff reformers, free traders, radicals, liberals, whig party, tory party, conservatives, nationalists, labour party, the labour representation committee or the L. R. C., Irish party, leader, speaker of the house of commons, whip, 40 members to form a quorum, to use the gag, to guillotine a discussion, the guillotine, interfere with the plans of the wire-pullers, a motion, an amendment, 1<sup>st</sup>, 2<sup>d</sup> and 3<sup>d</sup> reading of a bill, a division, grand committee, committee, royal commission; a select committee of x members to; lobby, session, general election, a by-election, a constituency, the select committee, prime minister, secretary for . . . , lord advocate, teller, deputy speaker, chairman, deputy chairman, whip, second whip, a member, to take the chair, abstain from voting, debate, adjournment, redistribution, the ratepayer, imperialism, little englander, separatist, disestablishment, nonconformist, opponent, necessary quorum, a count-out, speech, audience, a fare-well banquet, a policy of concealment, to call a meeting of . . . , trade unionism; the budget, the estimates, the surplus, the sinking fund, a development grant, a war tax; estimated receipts; export duty : on coal; indirect taxation : customs, excise-beer duty, spirit duty, etc. ; direct taxation : excise-licences and railway duty, estate duties, stamps, land tax and house duty, income tax; a committee-room, a constituency, a candidate, a few leading articles in the newspapers, an election manifesto by the prime minister, a few statistical speeches; vote-catching; professional hecklers and professional « throwers-out » at meetings in each division; hecklers : educated men, who have questions appropriate to any phase of politics upon which speakers touch, classes for the instruction of election canvassers, a canvasser; a school for platform speakers, classes, publication department, articles, intelligence department : speeches, reports, statistics, etc., special correspondents, monthly reunions : leading writers, speakers, members of Parliament to exchange views and suggestions; the local political officials; an election agent; candidates defeated, elected; candidates returned unopposed, newly elected members, old members who have been rejected; a contest in . . . ; a ballot, a side issue; a captured seat; a voting station, a polling day; the result; the voting strength or number of electors who have been to the poll; the total electorate numbers . . . ; to accept a constitution; to take the pledge; bound by written pledge to vote as a majority of members may decide; bound to vote for labour as opposed to capital; to agree to be bound by such rules as . . . ; each member must specialise on some subject; the upholders of a doctrine; legal opinions; to support a member : a party pays its members either from the imperial exchequer or from its own funds; professional paid politicians, an undesirable; relations between two or more parties; make a new combination; to enter into a bargain with . . . ; the party asks the adoption of its policy as the price of its support; the break-up of a party, the future policy, all shades of opinion; members without strongly marked views, the party organisation, a reorganisation, the leader, the party whip, the central office; an automatic conference, a special conference, take political precedence of; to decide a bill, discuss the lines on which it shall be drafted and work out the scheme; the modelling of bills beforehand; individual freedom, socialist commonwealth, the crown prince, court circular; popular petitions; the tenant farmer, the landlord, the landowner, to grow an exhausting crop; to leave the farm derelict; to farm his own land; to hold a privy council, to attend the opening of parliament in state).*

Les protectionnistes et les partisans du monopole désirent que l'Afrique, l'Asie et l'Australie servent à entretenir les armées européennes et à enrichir une classe de parvenus qui sont des gens sans scrupules.

Le protectionnisme à l'intérieur est une forme du monopole, c'est la haine des classes. L'aristocratie anglaise est une aristocratie de commerçants qui détient le monopole du commerce avec les colonies, lequel est lucratif. (Rappelez-vous la « *Chartered Company of British South Africa* », dont les actions sont vendues au-dessus de leur valeur **intrinsèque** au bénéfice des messieurs qui détiennent la concession : voyez page 231, 20<sup>e</sup> l. : « Si les ») et elle sera ce qu'elle est : une aristocratie de commerçants, jusqu'au jour où, si elle ne les perd pas, elle aura fini d'organiser et de peupler les colonies. Ce monopole du commerce avec les colonies est une injustice envers le peuple anglais et envers les colonies, injustice qui passe inaperçue. A la maison, dans la mère patrie, le peuple est silencieux, parce qu'on soigne son estomac au moyen du libre-échange (*free trade* : 1842, 1846, 1849. Lisez Richard Cobden, 1804-1865, et Bastiat, 1801-1850 : les deux sont libre-échangistes.) Dans les villes, l'ouvrier opulent refuse de travailler plus de six à sept heures par jour et, surtout, il travaille sans se presser, mais son travail est intelligent. Cet ouvrier jouit par ricochet des bénéfices du commerce avec les colonies. Les camarades de la campagne viennent lui faire concurrence. La résultante des forces donne à l'ouvrier anglais une moyenne

de bien-être supérieure à celle dont jouissent les ouvriers allemands, français ou américains. De ces derniers, le bien-être est de plus en plus problématique, car, quoique bien payés, ils rendent leur gain aux trusts (Statistique du parti démocratique du 9 septembre 1902 : Il y a 287 trusts aux États-Unis, qui détiennent 34.862.000.000 de francs. Chaque citoyen américain doit par le fait de sa naissance, en 1902, environ 70 francs).

Telle qu'elle est, l'Angleterre s'accroît annuellement de 116 naissances par mille âmes ; elle est le dixième État européen pour la consommation annuelle de l'alcool et le dixième aussi pour celle du tabac, le sixième (?) pour les suicides, le premier pour sa marine de guerre, le premier pour sa flotte marchande, cette flotte marchande à vapeur ayant excédé en 1902, toutes les flottes de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, y compris celles des États-Unis réunis, de trois millions de tonnes, et le premier (?) pour les faillites. Jusqu'au 31 décembre 1901, pendant 10 ans, le capital total des faillites déclarées se serait élevé à £ 538.861.489, ce qui prouve que la nation a de quoi faire faillite, cet argent étant resté dans le pays (*it changed hands*). En 1902, l'Angleterre avait une dette de 19 milliards de francs, soit £ 15-7-6 par habitant, la France 30, donc £ 28-4-0 par citoyen. L'Angleterre touchait, en 1902, deux milliards 250 millions de francs de revenus à l'étranger, contre un milliard 134 millions perçus par la France. Les indigents, pour l'Angleterre et l'Écosse (*paupers*), varient entre 1,8 et 3 %, tandis que, dans les pays protestants européens, il y en a de 4 à 6 % et, dans les agglomérations catholiques européennes, de 5 à 20 %. Londres : 2,6 à 3,3 %.

— Supprimons maintenant le libre-échange.<sup>1</sup> Dans des proportions quelque peu diminuées par la rareté du pain et la demande augmentée de la main-d'œuvre à la campagne, l'ouvrier quittera la campagne, car le besoin de la civilisation et des aventures que font naître en lui le service militaire, la lecture des journaux, les rumeurs vagues qui circulent et l'instinct d'être sociable l'attireront dans les villes, les chemins de fer annulant les distances. Ce mal renferme un remède, car les chemins de fer tendent aussi à transporter l'agglomération des villes à la campagne, et les lois de la nature, qui gouvernent le flux et le reflux de ces deux mouvements, les maintiennent dans l'équilibre.

Pour gagner par le développement du commerce, les gouvernements ont construit des chemins de fer et établi partout la communication télégraphique et postale, et puis ils s'étonnent que la société ait changé de caractère, et, au lieu de se soumettre à la réalité, au fait accompli, ils font des efforts ridicules et vexatoires pour les gouvernés, dans le but de combattre les lois de la nature et leurs conséquences irrésistibles. Les campagnards s'instruisent et les citadins deviennent, les uns tolérants, les autres grossiers et cupides, parce que tous les campagnards et les voyageurs de toutes les nations s'arrêtent de passage dans les villes et parce que les nouveaux riches du commerce qui se développe, viennent y habiter. Le caractère de la société, en 1904, est la résultante de ces forces. L'homme d'État ne doit ni s'opposer au mouvement, ni l'encourager, il doit le guider.

Le libre-échange une fois remplacé par le protectionnisme, la faim se ferait bientôt sentir chez cet ouvrier relativement intelligent et habitué à vivre à l'aise.

Les ennemis de l'aristocratie seraient écoutés et remplaceraient dans la Chambre des communes ceux qui, parmi les députés, sont actuellement les obligés des capitalistes financiers (et ils le sont la plupart, lorsqu'ils ne sont pas déjà capitalistes par eux-mêmes. Ces députés représentent légalement les rentiers et les artisans, mais de fait, presque tous ils agissent contre les intérêts des rentiers et des artisans : ils permettent, par exemple, aux capitalistes financiers de voler la nation à la bourse). Le peuple, sous l'influence des députés ennemis de l'aristocratie, revendiquerait pour lui le monopole du commerce avec les colonies que détiennent actuellement l'aristocratie et ses protégés. L'ère de la persécution et de l'intolérance commencerait, et l'armée serait appelée à protéger l'aristocratie. Pour toujours ou pour un temps très limité ? Assurément on n'abolirait pas le droit de propriété, c'est une supposition inadmissible ; mais si la propriété venait à changer de mains ? C'est là le danger. Actuellement, le taux de l'escompte anglais est là pour nous rassurer sur cette question. Il est le plus bas qui existe, comparé avec celui des autres pays du globe, et il est en proportion inverse avec le droit de propriété garanti et l'abondance, tandis qu'il augmente avec l'incertitude du droit de propriété et la rareté.

8 ● Le droit de la propriété physique, matérielle et morale et individuelle respecté et la protection accordée aux étrangers augmentent le crédit de l'Angleterre à l'étranger, et attirent à bon marché les capitaux étrangers chez elle. (Les capitalistes européens mettent en sûreté en Angleterre une partie de leurs capitaux, par crainte des socialistes.) Le taux baisse, le prix des valeurs anglaises hausse.

Un mot sur l'aristocratie anglaise. C'est elle qui, avec ses protégés, peuple la hiérarchie militaire et remplit les cadres supérieurs de l'administration civile et de la magistrature, fonctions qui sont

<sup>1</sup> *There is already in 1903 a tax on food for revenue purposes (one shilling per quarter on corn), but it is not a « protective » taxation of food.*

payées par les colonies ; qui a les concessions des chemins de fer, des mines, des banques, etc., la concession des empires à créer et qui fait le commerce en gros avec la mère patrie et avec l'étranger. Cette aristocratie comprend la vieille noblesse ; la noblesse récente, ce sont les grands industriels et les militaires distingués qui ont été anoblis ; les récipiendaires qui doivent au mariage d'intérêt d'avoir été admis dans la noblesse ; les personnes qui reçoivent le titre de *sir* à vie, ce sont les intelligences du pays, de n'importe quelle classe, même du peuple. Cette aristocratie comprend les protégés des susdites catégories, c'est-à-dire la bourgeoisie complaisante et aussi les rentiers d'immeubles ou des capitaux bourgeois ou israélites. L'injustice des monopoles est atténuée parce que le peuple a un accès dans cette aristocratie et parce que l'intérêt général du pays le commande par rapport à l'étranger : il s'agit de conserver la source des richesses dans la possession de sujets anglais. Les membres du sénat (*House of Lords*) ne sont pas élus, leur titre de noblesse ou leur qualité d'évêque de l'église privilégiée leur donnent le droit de siéger au sénat. La chambre des députés ne soumet qu'une fois, au cours de la même session, le même projet de loi au parlement. Le sénat peut adopter un projet, le modifier ou le rejeter. Le sénat a le droit de « *veto* » sur toute mesure législative, excepté sur les questions financières acceptées par la chambre des députés (*House of Commons*)<sup>1</sup>. Les ministres peuvent de nouveau faire adopter leur projet de loi à la chambre des députés durant la nouvelle session, ensuite le soumettre une seconde fois au sénat. Si le sénat rejette le projet une seconde fois, (alors) le parlement est dissous et une nouvelle campagne électorale est organisée dans tout le pays (*the two-chamber legislative system; an elective upper house*).

—44

Lorsque les ministres (le cabinet) redoutent ce dénouement, ils s'assurent de la majorité dans le sénat qui leur est nécessaire en créant une quantité suffisante de nouveaux pairs, pris dans les rangs du parti au pouvoir. La constitution anglaise est faite pour tromper les naïfs. Il n'existe pas de système de lois fondamentales (constitution) parfait. Les personnes de mauvaise foi peuvent toujours exiger l'application sans discernement des lois ou s'y soustraire au lieu d'adhérer à l'esprit de ces lois (voyez page 114, 27° l. : « Lorsque tous »).

Son Exc. M. J. Chamberlain a demandé, dans ses discours du mois de mai 1903 (à Birmingham et, le 28 mai, au *House of Commons*), l'application du protectionnisme en Angleterre pour améliorer, avec le produit des taxes, la situation du peuple. (*The revenue raised by taxation of food stuffs is to provide pensions for old age and to carry out social reform.*) En réalité (*see the confidential documents*), le *Colonial Secretary* veut obtenir de l'argent pour payer les frais secrets de la guerre du Transvaal et les dettes du . . . ., et, ces obligations payées, pour augmenter les revenus de l'État et organiser une armée sur le système du service obligatoire (*a mandate to reconstruct the British revenue system and a secret power to form a Birmingham syndicate for fixing commercial tariffs*). A ce prix, il donnera quelque chose au peuple et aux Irlandais. Cela n'est pas malin, car ce sont eux qui le payeront. Il leur donnera donc ce qui est à eux. M. Joseph Chamberlain a demandé l'établissement de droits **minimes** (qu'on augmenterait, cela se sous-entend) entre les colonies et l'Angleterre ; l'échange inter-impérial serait favorisé par l'établissement de droits prohibitifs appliqués aux provenances étrangères. Mais le Gouvernement anglais ne peut élever un tarif douanier pour augmenter les revenus de l'État, sans imposer une taxe sur les matières premières et sur la nourriture.

La mesure proposée a un bon côté : elle remédierait à l'insolvabilité actuelle du Gouvernement anglais (*the present restricted limits of raising revenue*), elle protégerait l'Angleterre contre les tarifs des États européens ; au besoin, l'Angleterre pourrait même rompre ses relations commerciales avec l'Allemagne, exclure ainsi des marchandises de pacotille du marché anglais et empêcher le Gouvernement allemand de gagner sur le droit d'entrée des marchandises anglaises en Allemagne, — ● mais elle accélérerait la révolution sociale en Europe, époque à laquelle la propriété changera de propriétaire. Voici en quoi consiste l'erreur : Le Gouvernement prendrait la différence au moyen des taxes sur les prix. Le pain deviendrait cher, le salaire des ouvriers serait augmenté, mais pas assez pour compenser les frais du changement. Les rentiers d'immeubles et des capitaux feraient des économies et les artisans en souffriraient. Les capitalistes financiers formeraient des trusts, épuiserait les artisans et ruineraient les rentiers. On pourrait adopter la proposition de M. J. Chamberlain pour un temps limité à l'organisation de l'État et de l'armée d'après les besoins modernes, mais après avoir réalisé cette organisation, il faudrait rétablir le libre-échange, afin d'empêcher M. Joseph Chamberlain de développer en Angleterre les trusts qui y existent et de les rendre plus formidables encore qu'ils ne le sont déjà. Le Gouvernement a besoin de quinze milliards de francs au moins, à 25,20, il a besoin d'au moins £ 595.238.095 ; la somme est peut-être moins forte que celle que les voleurs du *Stock Exchange* de Londres volent pendant une période de dix ans. Le taux de l'escompte anglais était, le 4 mai 1904, à 3 0/0. De toutes les façons, il ne convient pas de perdre de vue la base de l'existence d'une nation : sa sûreté par rapport à l'étranger et, en outre, non pas seulement son argent, mais aussi la quantité de

15

— richesses matérielles qu'elle possède pour son argent. <sup>1</sup> La prolongation de la mesure que propose M. J. Chamberlain aurait pour résultat la proclamation de la république en Angleterre, avec toutes ses bonnes et mauvaises conséquences.

Les Israélites, pour obtenir un droit d'égalité complet, poussent l'Angleterre par tous les moyens à la proclamation de la république. La loge maçonnique dirige le mouvement. Ce serait une perte pour le commerce de l'Angleterre que d'exiler les Juifs, <sup>2</sup> mais la réforme du *Stock Exchange* est nécessaire pour les empêcher de voler et de corrompre le pays. Les Israélites payent une pension aux personnes de la noblesse qui sont influentes, leur offrent les plaisirs de l'adultère, entourent le Gouvernement d'une police secrète, payent pour l'élection des députés au Parlement, et si S. A. R. le Prince de Galles, l'héritier présomptif du trône en 1903, né le 3 juin 1865, veut un jour se débarrasser de leur ingérence dans la politique du pays, ils l'assassineront (le Duc d'Orléans, juillet 1842 ! ) ou bien en profiteront pour proclamer la république. Il est inutile d'ajouter que les présidents seront leurs créatures, et que les rentiers d'immeubles et des capitaux anglais seront ruinés et les artisans anglais dans la misère, tandis que les Israélites et les chrétiens capitalistes financiers seront les propriétaires de toutes les richesses du pays et des colonies. L'auteur du livre souhaite une inspiration heureuse à Son Altesse Royale. Les intérêts sont formidables et il est prudent de bien les considérer avant d'agir. La prospérité d'environ 351 millions d'êtres humains et le droit de propriété sur une cinquantaine de milliards de francs — sans compter les hypothèses — dépendront de la décision que prendra V. A. R. L'auteur pourrait Vous proposer une **solution prudente** et élégante. Il en fait un secret (*Don't do the right thing in the wrong way.*) La maison *Rothschild* et la maison *Wernher, Beit & Co, 120, Bishopsgate St. Within, E. C. (City), London*, ont créé une situation dangereuse pour le droit actuel de la propriété matérielle individuelle. Quant à la question de la main-d'œuvre au Transvaal, je trouve qu'il est compréhensible que les Nègres ne veuillent pas mourir de la phthisie des mineurs pour enrichir les financiers.

M. Joseph Chamberlain (*the Rt Hon.*) du parti tory, né en 1836 et marié en troisième nocé en 1888 avec M<sup>lle</sup> Marie Endicott, une Américaine, agit d'accord avec la maison *Rothschild* et la loge maçonnique. Lord Archibald Philip Primrose Rosebery, le *leader* des *whigs*, né le 7 mai 1847, se maria en 1878 avec M<sup>lle</sup> Hannah Meyer de *Rothschild*, la fille (du baron autrichien Nathaniel Meyer de *Rothschild*?) devenu baron (lord) anglais en 1885. De toutes les façons, les *Rothschild* sont les maîtres de l'Angleterre. Voici la généalogie des *Rothschild* anglais : 1) Mayer Amschel (Bauer?) né en 1743, à Francfort sur le Main, mort en 1812 et Gutta Schnapper habitaient à Francfort dans la Judengasse, la maison de l'Écu Rouge, de là provient le nom de *Rothschild*. Mayer Amschel s'enrichit au service de Guillaume IX, landgrave de Hesse-Cassel, après l'an 1770. Ses fils étaient 2 a) Anselme, 1773-1855, 2 b) Salomon, 1774-1855, 2 c) Nathan-Mayer, 1777-1836, 2 d) Karl, 1788-1855, 2 e) Jacob ou James, 1792-1869. Les cinq frères furent anoblis en Autriche en 1815 et reçurent le titre de baron autrichien en 1822. Les cinq frères furent nommés consuls généraux d'Autriche. 3) Lionel est le fils de 2 c (de Nathan) et le père de 4) Lord (1885) Nathaniel. Mayer Amschel avait encore cinq filles. Il recommanda à ses fils de ne jamais séparer leurs intérêts (la solidarité) et de se partager les grandes capitales de l'Europe (Francfort s. le Main, Paris, Vienne, Londres, Naples). Ce conseil fut suivi.

M. Austen Chamberlain, fils de M. Joseph Chamberlain, ministre des Colonies, est ministre des Postes et Télégraphes, en 1903. Le père et le fils sont ministres en 1903 dans le ministère (cabinet) conservateur de S. Exc. Monsieur Arthur-James Balfour.

Les conservateurs et les libéraux, les libre-échangistes, ainsi que les protectionnistes (la prohibition, la protection, la franchise, le protectionnisme, le libre-échange, la libre concurrence, la clause de la nation la plus favorisée, un traité de réciprocité, la politique de la porte ouverte, un tarif prohibitif, un tarif différentiel ; un tarif douanier autonome ; la majoration des droits de douanes) et les autres partis de toutes les nuances, sont d'accord et acceptent la politique protectionniste de M. J. Chamberlain, et les discours dans un sens opposé sont une manœuvre, les chiffres et les statistiques soumis à l'approbation du peuple anglais sont faux et ont pour but d'égarer son jugement et d'obtenir de cette façon son consentement. Le 28 mai 1903, Sir Charles Dilke poussa la complaisance si loin qu'il admit

<sup>1</sup> Supposons qu'X n'ait qu'un franc pour acheter un lièvre au prix d'un franc et que dans un autre pays ou bien dans le même pays, mais à une autre époque, Y en ait 10 pour acheter un lièvre au prix de 10 francs. Dans cette comparaison, X sera aussi riche avec 1 franc, qu'Y avec 10. La valeur relative d'un franc dans le premier cas, sera égale à la valeur relative de 10 francs dans le second cas.

<sup>2</sup> L'Angleterre doit presque toutes ses colonies à l'initiative des capitalistes financiers juifs, récemment l'Égypte (le baron de Soubeyran, le Crédit Foncier de Paris, 1879, MM. Alphonse, Lionel et le fils de ce dernier Nathaniel de *Rothschild*, Gambetta, lord Rosebery, Disraeli, Ismaïl Pacha, les actions de Suez) et le Transvaal. La bourse, les capitaux, le commerce, l'industrie, la franc-maçonnerie, le parlement, etc., du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande les magasins, les hôtels et les maisons garnies de Londres sont en 1903 entre les mains des Juifs. Ces Juifs sont égoïstes, hypocrites, traîtres, dépourvus du sentiment de la réciprocité, voleurs et révolutionnaires.

que le discours de M. J. Chamberlain à Birmingham, du mois de mai 1903, contenait des propositions révolutionnaires.

Depuis la seconde édition de ce livre, voici ce qui s'est passé :

M. Joseph Chamberlain offrit sa démission le 9 septembre 1903 et, le 17 septembre 1903, le Gouvernement annonça officiellement que le Roi l'avait acceptée. M. Chamberlain n'a pas perdu l'espoir d'atteindre son but, mais jusqu'au 8 novembre 1904, il n'a pas réussi.

M. Balfour a dit dans son discours de Sheffield, en 1904 : « On peut être libre-échangiste et « *retaliationist* » (Représailles : répondre aux tarifs dressés à l'étranger contre les marchandises anglaises par un tarif anglais dressé contre les marchandises étrangères). » M. Balfour veut en 1904 sous un autre prétexte (droits fiscaux au lieu de droits protectionnistes) obtenir l'impôt que proposait en 1903 M. Joseph Chamberlain.

Toute l'Europe a confiance dans l'Angleterre et la preuve en est que, durant la dernière guerre (9 octobre 1899 au 25 octobre 1901 au 31/I juin 1902 <sup>1</sup>) les victoires boers produisaient la baisse du marché sur les mines et celles des Anglais la hausse. Le taux de l'escompte est là pour prouver qu'il y a plus d'honnêteté en Angleterre que partout ailleurs.

Il y a des familles qui sont en Russie depuis trois et même depuis quatre générations et qui se font un point d'honneur de dire qu'elles ne sont pas tout à fait russes, tandis que les personnes qui demeurent en Angleterre depuis à peine une dizaine d'années, séduites par l'honnêteté et la tolérance anglaises, sont gênées d'avouer qu'elles ne sont pas anglaises. Cela prouve que si l'intégrité des Anglais n'est pas ce qu'elle devrait être, elle est quand même supérieure à celle des autres nations. Je n'admire pas les Anglais, mais je leur rends justice.

Demandez aux Irlandais s'ils préféreraient être Espagnols ou Allemands, et vous verrez comment ils vous recevront. Le seul danger moral de ce genre pour l'Angleterre, ce sont les idées républicaines de l'Amérique. Les peuples, attirés par le mot République, se laissent séduire et commettent une injustice contre l'Angleterre. La liberté d'un sujet anglais est supérieure à la liberté d'un citoyen américain |.

II

Ce qui gêne certains sujets anglais, c'est qu'il y ait des lords. Ils disent *drunk like a lord*, ce qui exprime <sup>2</sup> leurs sentiments envers eux. En s'inspirant des idées que j'ai exprimées <sup>2</sup> dans mes Utopies de Justice, l'aristocratie anglaise se ferait respecter et aimer. Il faut destituer de leur titre ceux qui le portent mal (le compromis entre le mérite et le privilège). C'est un des moyens de désarmer les socialistes et les mécontents en général.

<sup>1</sup> S. J. Paul Krüger, né en 1825, Président de la République du Transvaal depuis 1882, a fui en Europe en septembre 1900 et il est mort le 14 VII 1904 à Clarens, en Suisse.

<sup>2</sup> Pour ne pas répéter deux fois le mot « exprimer », j'aurais dû écrire « idées que j'ai exposées ». Mais il me répugne de sacrifier la force de l'expression afin de rendre le style plus élégant et de permettre en même temps à une équivoque d'entrer dans ma phrase.